
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente et unième séance – Samedi 17 décembre 2005, à 13 h 30

Présidence de M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, présidente

La séance est ouverte à 13 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Roland Crot et Jean-Pierre Oetiker.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. André Hediger*, vice-président, *MM. Patrice Mugny, Christian Ferrazino et Pierre Muller*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 6 décembre 2005, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 17 décembre 2005, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 30 et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, certains d'entre vous nous ont fait part de l'information suivante: les derniers bus des Transports publics genevois partant à 2 h du matin, ils manifestent le désir que nous terminions nos débats en fonction de cet horaire au moins... Les membres du bureau espèrent naturellement que nous finirons beaucoup plus tôt que cela!

J'insiste une fois de plus sur le fait que, l'acoustique dans cette enceinte étant particulièrement mauvaise aujourd'hui, nous avons de la peine à nous entendre. Aussi demanderai-je à celles et à ceux qui doivent se parler de le faire dans une autre salle. Je vous remercie, Monsieur Persoz, de bien vouloir cesser votre discussion... Je prie celles et ceux qui discutent de le faire ailleurs.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2006 (PR-425 A/B)¹.

Suite du deuxième débat

La présidente. Tout à l'heure, vous avez accepté de voter en bloc les 23 amendements du Parti démocrate-chrétien concernant la suppression des postes vacants, et ces amendements ont été refusés en bloc. Toutefois, le Parti démocrate-chrétien ayant annoncé qu'il les redéposait, nous avons décidé, après discussion entre les membres du bureau et les chefs de groupe, de les traiter un par un, au fur et à mesure des pages du budget concernées.

¹ Rapports, 3744.

Autorités (suite).

*Page 1, cellule A002000, Administration centrale,
groupe de comptes 301, Traitements du personnel (suite).*

La présidente. Le Parti démocrate-chrétien propose donc une diminution de 200 000 francs, avec la justification «Suppression des quatre postes à 50% de coordinateurs Agenda 21 à l'administration centrale, postes vacants qui ne font l'objet ni d'une procédure de mise au concours ni de nomination.»

M. Lionel Ricou (DC). Je reprends la parole, même si nous avons déjà reçu un début de réponse de la part du magistrat concernant cet amendement. En effet, je souhaite préciser à nouveau le sens de notre démarche. Il existe, à la Ville de Genève, une quarantaine de postes vacants qu'il n'est pas prévu de repourvoir, puisque aucune procédure de nomination n'est en cours. Nous proposons donc de les supprimer, afin que le Conseil municipal ait une meilleure visibilité de l'affectation des postes vacants – en effet, nous avons appris tout à l'heure que certains d'entre eux étaient affectés à d'autres activités.

Je regrette, d'ailleurs, que Patrice Mugny ne soit pas parmi nous en ce moment, car sa réponse selon laquelle il faut relire les *Mémoriaux* des dix dernières années pour connaître l'affectation de chaque poste ne me semble pas très rationnelle. Lorsque l'on étudie un budget, on doit avoir toutes les informations nécessaires en main, car on n'a ni le temps ni la possibilité matérielle de se replonger dans les *Mémoriaux* des années précédentes pour savoir comment tel ou tel poste a été utilisé...

M. Pierre Losio (Ve). Tout d'abord, je voudrais dire que la décision du bureau du Conseil municipal concernant la procédure de vote pour cette série d'amendements démocrates-chrétiens est bonne. Le vote en bloc que nous avons accepté tout à l'heure était une fausse bonne idée, et cela pour deux raisons. Premièrement, le temps n'est pas un concept véritablement opératoire en politique, et il faut pouvoir échanger des arguments. Deuxièmement, nous aurions dû être plus attentifs aux explications de M. Bonny concernant cette succession d'amendements. En effet, s'il était possible de procéder à un vote global en commission, après avoir examiné un ou deux de ces amendements, nous convenons en revanche volontiers que ce n'est pas approprié de le faire en séance plénière. Dont acte!

Quant à la suppression des postes vacants elle-même, l'Alternative s'y opposera. En effet, elle considère que le Conseil administratif doit conserver sa marge de manœuvre actuelle pour gérer le personnel compte tenu des départs

anticipés, des postes susceptibles d'être vacants en cours d'année pour cause de maladie ou de transfert, etc. Par conséquent, nous refuserons cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 35 non contre 30 oui.

Page 3, cellule A005000, Caisse d'assurance du personnel (CAP), groupe de comptes 301, Traitements du personnel.

La présidente. Nous sommes saisis d'un autre amendement du Parti démocrate-chrétien, visant cette fois une diminution de 100 000 francs pour la suppression d'un poste à 100% de comptable à la Caisse d'assurance du personnel (CAP), qui est vacant et ne fait l'objet ni d'une procédure de mise au concours ni de nomination.

M. Lionel Ricou (DC). Cette justification est la même que celle que j'ai donnée tout à l'heure pour la suppression de tous ces postes vacants. Je ne reprendrai donc pas la parole pour justifier nos prochains amendements dont le but est identique, à moins que la situation ne l'exige.

M. Pierre Losio (Ve). Pour les raisons que j'ai évoquées il y a quelques instants, l'Alternative refusera cet amendement.

M. Robert Pattaroni (DC). J'aimerais tout de même faire réfléchir un peu ceux qui ont l'habitude de voter automatiquement, parce que c'est tellement plus simple... Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme beaucoup d'entre vous l'ont remarqué, la situation des finances publiques est délicate – et même tragique, selon certains! A l'Etat, nous avons élu de nouveaux magistrats pleins d'intelligence et nous espérons qu'ils ne nous décevront pas. Au Département des finances siège dorénavant un magistrat considéré a priori comme quelqu'un de parfaitement lucide et capable. Or que nous propose-t-il? De revoir la politique financière du Canton, afin de savoir si on ne peut pas agir autrement et faire mieux avec moins.

En matière de gestion des postes de la fonction publique, le meilleur moyen pour réfléchir dans ce sens n'est certes pas l'automatisme! Au contraire, quand un poste est vacant et n'est pas immédiatement repourvu – soit qu'il n'y ait pas urgence ou nécessité, soit qu'on se rende compte qu'il n'est pas utile de le maintenir à 100% et qu'il peut être réduit à 50% ou à 30% – il faut le supprimer. Tel est le seul moyen de faire réfléchir l'autorité politique à la meilleure manière de s'y prendre pour aller de l'avant.

Je suis très étonné d'entendre un représentant du Parti des Verts – qui va d'ailleurs, en tant que membre du Grand Conseil, être confronté à cette problématique sous la houlette du magistrat que je viens de mentionner et qui préconise justement les mesures que les démocrates-chrétiens proposent par leur série d'amendements – nous dire qu'il ne peut pas les accepter. Cela est fort regrettable! Je pense que la Ville de Genève n'ira pas loin, si nous ne sommes pas à même de prendre en main la situation des finances municipales en fonction d'idées nouvelles. Nous sommes un peu désespérés de devoir faire face à la mentalité que traduit ce refus. Tout notre espoir se reporte donc sur le nouveau Conseil d'Etat.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 26 oui.

Page 5, cellule A010500, Divers – Ressources humaines, groupe de comptes 301, Traitements du personnel.

La présidente. Nous sommes saisis d'un troisième amendement émanant du Parti démocrate-chrétien, visant une diminution de 2 700 000 francs et portant le montant initial de moins 4 362 361 francs à moins 1 662 361 francs. La justification est la diminution de la réduction pour postes vacants proportionnelle à la somme des montants des postes vacants supprimés, soit 2 700 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 35 non contre 22 oui (8 abstentions).

Page 2, cellule A002000, Administration centrale, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Communauté genevoise d'action syndicale – CGAS, page 7 des subventions).

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement émanant des groupes libéral et radical et demandant une diminution de 6000 francs, c'est-à-dire la suppression de la subvention destinée à la Communauté genevoise d'action syndicale.

M. Pierre Maudet (R). Cet amendement est très simple, et je me référerai à l'argumentation développée l'année passée sur le même objet. Nous trouvons étonnant, à la lecture du budget des «Autorités», que la Ville attribue des subventions à des syndicats. A tout le moins, si cela doit être, nous aurions souhaité – comme nous l'avions proposé l'année passée – qu'elle subventionne tous les

syndicats, qu'ils soient patronaux ou ouvriers. C'est la raison pour laquelle nous proposons de supprimer cette ligne budgétaire et de la remettre à zéro.

Je ne sais pas si les libéraux souhaitent compléter mes propos. Il nous semble logique que la Ville puisse, de cas en cas, soutenir des activités visant à permettre à des travailleurs de faire valoir leurs droits, mais nous ne voyons pas l'intérêt de maintenir cette subvention annuelle. Lors du vote du budget 2005, le Conseil administratif nous avait donné des explications très précises à ce sujet: elles résidaient essentiellement dans le fait qu'il s'agit d'une contribution historique apportée par la Ville à la CGAS – laquelle s'appelait d'ailleurs autrement dans le passé. Mais, en l'état, nous estimons pour notre part que le maintien de cette subvention à hauteur de 6000 francs ne se justifie pas.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Au nom de l'Alternative, je dirai que nous nous opposons formellement à cet amendement. Nul besoin de rappeler ici que la CGAS regroupe l'ensemble des partenaires que sont par exemple les syndicats Unia, SIT (Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs), Comedia, Syna, pour n'en citer que quelques-uns. Il ne s'agit donc pas uniquement de syndicats dits «ouvriers», puisqu'ils sont actifs dans l'ensemble des activités économiques du canton.

Selon nous, supprimer la subvention destinée à la CGAS sous prétexte qu'elle concernerait des syndicats s'occupant avant tout de salariées et de salariés reviendrait à faire preuve d'une mentalité complètement archaïque. En effet, ces syndicats regroupent des travailleuses et des travailleurs qui œuvrent pour la prospérité économique de notre canton. En plus de défendre les droits des salariés et des salariées, ces syndicats travaillent de manière constructive, avec l'ensemble des partenaires sociaux – parmi lesquels, évidemment, les syndicats patronaux.

Nous ne pouvons donc soutenir cet amendement consistant à vouloir supprimer une subvention certes symbolique, mais qui est la marque de notre soutien aux actions syndicales en faveur de toutes et de tous, surtout à un moment où le monde du travail n'est de loin pas ouvert à tous. Par conséquent, cette subvention qui ne s'élève qu'à 6000 francs doit être maintenue, ne serait-ce que pour sa valeur symbolique. Nous refuserons donc catégoriquement cet amendement.

M. Pierre Maudet (R). Si la valeur de cette subvention est symbolique et si vous tenez véritablement au symbole, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, nous pourrions la diminuer fortement et la porter à 1 franc! Pour notre part, nous estimons – vous l'avez dit il y a un instant, Madame Valiquer Grecuccio – que, dans le monde économique, les partenaires sont au moins au nombre de deux: les

travailleurs et les patrons. Or il existe des syndicats patronaux qui font eux aussi un travail nécessaire et utile. Loin de nous l'idée de contester la pertinence de son existence, mais nous ne voyons pas pourquoi l'autorité politique devrait soutenir en particulier le cartel intersyndical! Là est l'archaïsme: il consiste à maintenir cette subvention symbolique.

Par ailleurs, si j'étais moi-même à la tête d'un syndicat, qu'il soit patronal ou de travailleurs, je refuserais ce lien avec l'autorité – la Ville de Genève, en l'occurrence – pour des raisons d'indépendance à préserver. Madame Valiquer Grecuccio – vous lui transmettez mes propos, Madame la présidente – si vous pensez réellement que cette subvention est purement symbolique, réduisons-la à 1 franc symbolique et offrons également 1 franc symbolique à la Fédération des entreprises romandes!

M. Patrice Reynaud (L). Si cette subvention destinée à la CGAS était purement symbolique, elle devrait effectivement être portée à 1 franc et non pas maintenue à 6000 francs. Mais elle n'est à l'évidence pas uniquement symbolique, et c'est bien pour cela que nous en demandons la suppression!

Cette somme de 6000 francs n'a pas varié depuis des années. Elle figure au budget et elle est versée chaque année à la CGAS. Cet automatisme répond à une position un peu particulière des autorités municipales consistant à ne financer – fût-ce de façon symbolique – qu'une partie du monde du travail, c'est-à-dire le monde des travailleurs et des travailleuses. Nous serions parfaitement d'accord de maintenir cette subvention, même symbolique, à la condition qu'elle soit justement répartie entre les deux partenaires du monde du travail – les patrons et les travailleurs – ce qui n'est à l'évidence pas le cas.

Enfin – deuxième et dernier point que je souhaite souligner, en ce qui me concerne – l'aspect systématique de toute subvention nous inquiète et nous paraît sinon suspect, tout au moins sujet à caution. En l'occurrence, la subvention destinée à la CGAS existe depuis des années, mais elle n'a plus lieu d'être. Ou alors, il faudrait la distribuer à tous les partenaires concernés – mais ce n'est pas à nous, conseillers municipaux, de le faire. Puisque tel n'est pas le cas aujourd'hui, au nom de l'indépendance des syndicats quels qu'ils soient, comme l'a dit M. Pierre Maudet, nous ne pouvons accepter le maintien d'une telle subvention. Par conséquent, nous nous prononcerons bien évidemment en faveur de sa suppression et de l'amendement dont nous sommes cosignataires.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 29 oui.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous annonce l'état de la situation après l'examen du département «Autorités»: l'excédent de revenus du budget s'élève à 1 040 418 francs.

Département de M. Pierre Muller, conseiller administratif.

M. André Kaplun, rapporteur de la commission des finances (L). Je ne dirai que quelques mots sur l'examen du projet de budget 2006 concernant le département des finances. Tout d'abord, la commission des finances a été témoin d'une apparition qui n'a rien à voir avec la Vierge – on voit bien que certains miracles n'ont pas forcément lieu à Lourdes...

En effet, au cours de nos travaux et apparemment grâce à l'instauration du système de comptabilité SAP, nous avons retrouvé la trace d'une taxatrice «oubliée» depuis un certain nombre d'années dans un fonds social. Je m'explique en deux mots pour vous dire de quoi il s'agit. Cette brave taxatrice a été malade pendant une assez longue période, raison pour laquelle son salaire a été pris en charge par un fonds dit social. Ensuite, cette dame a recouvré une meilleure santé et a réintégré sa place au Service de la taxe professionnelle communale. Cependant, personne ne s'est alors soucié de savoir qui lui versait son salaire. Il semble que, depuis un certain nombre d'années, on ait continué à tirer sa rémunération du fonds social, alors que cette mesure n'avait évidemment plus de raison d'être.

Monsieur le magistrat Muller, je m'adresse à vous pour que la Ville procède à la régularisation du salaire de cette personne dans le service adéquat. Vous savez bien que le groupe libéral ne tient nullement, en général, à proposer une aggravation du compte de fonctionnement, ce d'autant plus que nous n'aurions de toute façon pas de contrepartie à proposer. Néanmoins, nous ne pouvons que vous encourager très vivement à faire en sorte que le salaire de cette taxatrice réintègre la ligne qui lui correspond dans le département des finances. Monsieur Muller, c'est vous qui, en tant que conseiller administratif, avez le pouvoir de procéder à ce changement, afin que les comptes de votre département soient conformes à la réalité. Il s'agit donc de faire réapparaître au budget 2006 la fonction de cette taxatrice et la somme d'environ 100 000 francs – qui est, je crois, le montant correspondant à un poste dans l'administration municipale. Il n'y a en effet absolument plus aucune raison valable pour que cette personne continue à être payée par le fonds social, puisqu'elle n'est plus en arrêt maladie.

Je souhaite faire une deuxième remarque. La commission des finances a été informée que le Département cantonal des finances prévoyait une baisse des recettes fiscales afférentes aux personnes morales. Cette diminution serait de l'ordre d'un certain nombre de millions de francs – 4, sauf erreur de ma part,

mais je cite ce chiffre de mémoire. Or le magistrat a considéré qu'il n'avait pas de raison de tenir compte de cette prévision de diminution des recettes fiscales. J'espère que vous avez eu raison, Monsieur Muller!

En ce qui nous concerne, nous aurions préféré la prudence, comme je l'ai écrit dans la note que j'ai fait figurer tout au début de mon rapport. Nous aurions préféré que le Conseil administratif élabore son budget non pas en reprenant textuellement les prévisions fiscales, mais en faisant preuve d'un peu de prudence, ne serait-ce que pour garder – en cas de bonne surprise – une certaine souplesse en vue de la réalisation de ses projets, au lieu de devoir ensuite batailler pour trouver des économies de 2, 3, 4 ou 5 millions de francs, comme c'est le cas chaque année. Il est évident qu'une telle situation engendre toujours des arbitrages difficiles, et nous déplorons cette manière de procéder, qui n'est pas celle préconisée par le groupe libéral. Notre position est identique, bien sûr, en ce qui concerne la diminution des recettes fiscales pour les personnes physiques.

Pour en revenir au problème de la taxatrice que j'ai évoqué au début de mon intervention, nous ne déposerons pas d'amendement à ce sujet, mais nous encourageons vivement le Conseil administratif et le magistrat en charge du département des finances à résoudre cette affaire.

M^{me} Hélène Ecuyer, rapporteuse de la commission de l'informatique et de la communication (T). Je prends la parole en tant que rapporteuse de la commission de l'informatique et de la communication (CICO). Tous ses membres ont reconnu la qualité de la présentation et du travail de la Direction des systèmes d'information (DSI). Cependant, en termes de personnel, la commission a souligné la nécessité qu'un fonctionnaire soit chargé de la sécurité des systèmes d'information. La sécurité informatique est quelque chose de très important pour une administration qui entend fonctionner correctement. Nous savons tous que les systèmes informatiques de n'importe quelle entreprise – à plus forte raison quand il s'agit d'une collectivité publique – subissent de nombreuses attaques.

Les débats de la CICO se sont donc concentrés sur l'opportunité d'engager une personne supplémentaire pour s'occuper de la sécurité informatique. C'est un spécialiste qu'il faut à ce poste, et nous espérons que la DSI, par le truchement de glissements de postes ou en utilisant un poste vacant, pourra engager quelqu'un qui remplira cette fonction. Cela est nécessaire, d'après le constat de l'ensemble de la CICO.

Néanmoins, nous avons dû renoncer à voter la création d'un tel nouveau poste, puisque le Conseil administratif a décidé d'appliquer le *personal stop*, très gênant dans certains services. Je pense, quant à moi, que les conseillers administratifs devraient pouvoir utiliser les postes vacants en les transférant là où ils sont réellement nécessaires.

Je ferai également une autre remarque concernant le rapport de la CICO. J'y ai inséré des annexes que vous avez lues – du moins je l'espère, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, même si je me doute que tel n'est pas le cas de certains d'entre vous... Dès la page 8 de ces annexes, on peut lire des explications très intéressantes concernant l'organisation budgétaire et, notamment, la définition de ce qu'est un «service compétent». Il serait très utile de consulter ces documents, cela permettrait à chacun de mieux comprendre les démarches budgétaires et la préparation d'un budget.

M. David Carrillo, président de la commission de l'informatique et de la communication (S). Je prends la parole en tant que président de la CICO. Lors de la procédure d'examen du projet de budget, une seule commission spécialisée du Conseil municipal accorde son attention presque exclusivement à un seul service – et non pas à tout un département, comme le font les autres commissions spécialisées: il s'agit de la CICO, que j'ai l'honneur de présider cette année, dont l'attention se concentre sur la DSI. Ce service, rattaché à l'administration générale et intégré au département des finances et de l'administration générale, a pour mission d'élaborer la stratégie des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève, et de l'appliquer. Si la DSI mérite l'attention de toute une commission, c'est parce qu'elle est la coordinatrice et la garante du bon fonctionnement des moyens informatiques et de communication de notre administration – condition nécessaire pour en assurer le bon fonctionnement. J'ouvre une parenthèse: je dis bien une condition «nécessaire», et non pas «suffisante». Je ferme la parenthèse.

Les moyens de communication et les moyens informatiques n'apparaissent que peu dans nos discours politiques, et pourtant ils sont essentiels. Ils se sont imposés dans la gestion des finances, des ressources humaines de notre administration, du patrimoine, du territoire de notre municipalité, des musées et des bibliothèques de notre ville – et ce n'est là qu'un aperçu. Correctement utilisée, l'informatique représente un progrès pour notre administration et ses administrés. Ce progrès a un prix: celui de l'investissement financier nécessaire, bien sûr, mais il implique également des responsabilités et une certaine dépendance, tant les systèmes d'information sont massivement employés.

En ce qui concerne le projet de budget 2006, je souligne le besoin formulé devant la CICO de renforcer la sécurité informatique et donc celle de l'information traitée. Puisse la DSI étudier des stratégies de sécurité avant qu'un sérieux problème ne surgisse, et cela malgré le *personal stop* que nous nous imposons cette année!

Pour terminer, je tiens à remercier la DSI pour le travail qu'elle fournit et pour les explications claires et concises qu'elle a apportées à la CICO dans le cadre de

l'examen budgétaire, notamment par le biais d'une documentation fort bien faite, comme M^{me} Ecuyer l'a relevé. C'est sur ces documents que la CICO s'est basée lors de ses travaux.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Tout d'abord, je remercie M. Carrillo, président de la CICO, pour les propos très élogieux qu'il vient d'adresser au service de la DSI. A titre personnel et tout comme cette commission, je suis satisfait de la marche des affaires dans ce domaine! Il s'agit d'un service bien structuré, la veille technologique fonctionne – même si elle peut s'avérer perfectible.

Ensuite, j'aimerais apporter quelques réponses aux questions posées par certains préopinants, notamment en ce qui concerne la taxatrice au Service de la taxe professionnelle communale. Cette personne a émargé au fonds social durant de nombreuses années en raison d'une erreur administrative – vous avez raison, Monsieur le rapporteur Kaplun – que nous allons à présent essayer de corriger. Mais, de toute manière, cette dame partant à la retraite prochainement, le problème se résoudra de lui-même. Il est vrai – c'est l'aspect positif de l'implémentation du système SAP – que nous avons pu exhumer de vieilles erreurs et, si possible, les rectifier. C'est justement ce que nous tentons de faire dans le cas présent.

En ce qui concerne les personnes morales, M. Kaplun a là aussi raison. Le Département cantonal des finances nous a demandé – il s'agit plus exactement d'un avis qu'il a émis à notre intention – de revoir les recettes à la baisse. Mais vous savez – je vous le signale régulièrement, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux – que, dans le cadre du système postnumero, on se base sur des évaluations et non sur des faits avérés. Nous avons donc estimé que nous pouvions ne pas en tenir compte, cela pour des questions de facilités budgétaires certes, mais qui sont justifiées par la marche des affaires en 2005, en particulier dans les secteurs importants que sont l'horlogerie, la banque, les sociétés financières et de trading... Nous savons que les affaires ont été bonnes – voire excellentes, pour certains – et qu'il y aura donc forcément, eu égard au système postnumero, un surplus aux comptes 2005, de même qu'en 2006.

Monsieur Kaplun, je viens de m'entretenir avec vous au sujet de la taxe professionnelle communale. Sur ce plan, la situation est un peu différente. J'ai alerté le Conseil administratif et la commission des finances concernant une diminution du taux d'intensité de la taxe professionnelle sur le groupe spécifique 15A-15B, qui est celui des sociétés bancaires, ou financières à caractère bancaire. Il y aura là une diminution de l'intensité de rendement, tout simplement parce que

la taxe professionnelle a un effet retard. En effet, tous les quatre ans, la loi nous oblige à réviser les taux de l'ensemble des 160 classifications existant au niveau de la taxe professionnelle. Cela se fait au sein d'une commission que je préside, en tant que chef des finances de la Ville, mais qui est cantonale. Nous avons dû, comme il se doit – et c'est parfaitement légal – en fonction des discussions que nous avons eues, rectifier le taux d'intensité de 0,2%. En termes de production, cela a eu une incidence sur la taxe professionnelle de l'ordre de 2,3 millions de francs.

Le Conseil administratif a décidé de ne pas en tenir compte, d'abord parce qu'il était déjà relativement tard, mais également parce que ce taux est basé sur les années 2002 et 2003. Or, actuellement, nous ne sommes plus dans la même logique économique ou financière que lors des années précédentes. En effet, nous savons que les banques ont été tout à fait performantes en 2005, et que cela entraînera un résultat positif. La taxe professionnelle – et c'est probablement là le point faible de cette trilogie, qui fait que la taxe professionnelle est ce qu'elle est – ne se base pas sur la rentabilité de l'entreprise mais sur son chiffre d'affaires, les autres ingrédients étant les loyers et le nombre d'employés.

Je précise ici que le Grand Conseil, dans sa grande sagesse, a renvoyé l'autre jour le projet de loi sur la taxe professionnelle à sa commission des finances. Il faudra donc attendre encore quelques mois pour que la situation s'éclaire, car, pour l'instant, rien ne bouge. La majorité du Conseil administratif a donc estimé qu'il ne fallait pas tenir compte de cette diminution, sachant que les entreprises bancaires, ou financières à caractère bancaire ont été performantes. Il semble qu'il n'y aura pas d'incidences particulières au niveau de la taxe professionnelle en 2006. Je crois qu'il était important de le dire et de répondre ainsi aux questions du rapporteur du département des finances. Je vous remercie de les avoir posées, Monsieur Kaplun.

*Page 9, cellule 1001000, Direction des finances,
groupe de comptes 301, Traitements du personnel.*

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement du Parti démocrate-chrétien demandant une diminution de 50 000 francs. La justification est la suppression d'un poste à 50% de secrétaire à la Direction et au secrétariat du département des finances, poste vacant ne faisant l'objet ni d'une procédure de mise au concours ni de nomination.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 37 non contre 25 oui.

*Page 13, cellule 1005010, Comptes de régie,
groupe de comptes 301, Traitements du personnel.*

La présidente. Nous sommes saisis d'un nouvel amendement du Parti démocrate-chrétien qui demande une diminution de 300 000 francs. Sa justification est la suppression de deux postes à 100% de collaborateurs administratifs et d'un poste à 100% de gérant d'immeuble aux comptes de régies de la Gérance immobilière municipale (GIM), postes vacants qui ne font l'objet ni d'une procédure de mise au concours ni de nomination.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 37 non contre 27 oui.

*Page 16, cellule 1005060, Salles communales,
groupe de comptes 301, Traitements du personnel.*

La présidente. L'amendement suivant émane toujours du Parti démocrate-chrétien. Il demande une diminution de 100 000 francs, et sa justification est la suppression d'un poste à 100% de surveillant de salles communales à la GIM qui est vacant et ne fait l'objet ni d'une procédure de mise au concours ni de nomination.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 27 oui
(1 abstention).*

*Page 20, cellule 1109000, Direction des systèmes d'information,
groupe de comptes 301, Traitements du personnel.*

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement émanant du Parti démocrate-chrétien et demandant une diminution de 100 000 francs. Sa justification est la suppression d'un poste à 100% de secrétaire à la Direction des systèmes d'information (DSI) qui est vacant et ne fait l'objet ni d'une procédure de mise au concours ni de nomination.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 29 oui.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je tiens à remercier la majorité du Conseil municipal, qui m'a donné cette liberté de pouvoir gérer mon département en disposant comme je l'entends des postes vacants. J'en ferai évidemment bon usage et, si je n'en ai pas besoin, je ne les utiliserai pas. Mais

j'ai au moins cette marge de manœuvre! Je crois, Mesdames et Messieurs, qu'il faut laisser vos magistrats travailler dans la sérénité que celle-ci leur procure. (*Applaudissements.*)

Le budget de M. Muller, pages 9 à 21, est adopté.

Département de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.

M. Georges Queloz (L). Tout d'abord, je me permettrai un commentaire: je me réjouis et me félicite de savoir que M^{me} Salerno attend de savoir combien d'amendements je déposerai pour pouvoir accoucher... Je lui adresse d'ores et déjà tous mes vœux! (*Applaudissements.*) Soyez rassurée, Madame Salerno, cette année, j'ai eu la prudence de partager ces amendements, et je me contenterai de déposer ceux qui concernent le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

En préambule, je souhaite faire une petite déclaration au sujet de ce département. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vu les nombreux épisodes de l'affaire du 25, rue du Stand, vous pensez bien qu'un climat de méfiance – pour ne pas dire une totale perte de confiance – s'est instauré et cela peut se comprendre. Au sein du Conseil municipal, cette méfiance s'est manifestée à plusieurs reprises: un nombre important de propositions ayant fait l'objet de crédits d'étude n'ont en effet pas passé la rampe. Mais le plus inquiétant, ce qui me préoccupe le plus, c'est que le climat de confiance s'est dégradé au sein même de l'administration et du département concerné.

En l'occurrence, nous ne connaissons pas le total des crédits d'étude des projets envisagés. Il vaudrait peut-être la peine de faire une fois ce petit calcul, afin de savoir ce que certains projets ont coûté pour n'aboutir à rien et tout simplement finir à la poubelle... (*Remarque.*) Je fais une petite déclaration, Monsieur, si cela ne vous dérange pas... Le groupe libéral en fera d'ailleurs une concernant chaque département, ce qui est tout à fait logique.

J'en viens aux amendements concernant le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. J'expliquerai le sens de ces amendements au moment de voter le premier et je ne reprendrai ensuite plus la parole, sauf pour deux d'entre eux. En effet, la plupart de ces amendements procèdent du combat que je mène depuis plusieurs années pour l'adaptation du projet de budget aux comptes de l'année précédente.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Dans les amendements qui vont être traités, il y en aura un notamment sur «Les yeux de la ville», manifestation publique au

bénéfice du lien social et de la réappropriation de la rue par les habitants que nous allons défendre. Il est intéressant de voir que ceux qui veulent supprimer ce type d'activités et de prestations sont les mêmes qui ont alimenté récemment les médias en matière de suspicion quant à l'honnêteté du Conseil administratif, ou à la malhonnêteté supposée des fonctionnaires... D'ailleurs, une allusion vient à nouveau d'être faite par rapport à la mauvaise ambiance parmi les fonctionnaires... Un conseiller municipal est même allé jusqu'à traiter le Conseil administratif de «voyou», mais il a ensuite dû faire amende honorable.

Nous rappelons donc que, dans l'affaire de la rue du Stand, il s'agit d'un vrai faux scandale, qu'il s'agit non pas de malhonnêteté, mais de dysfonctionnements administratifs dans la procédure de paiement des 7 millions de travaux – que l'on ne va pas regretter puisque pas un seul franc n'a été perdu! En l'occurrence, pendant plus d'une année, nous n'avons effectivement pas demandé au Conseil administratif de venir devant nous – ce qu'il aurait de toute façon dû faire – mais l'affaire se limite à cela! Ce n'était donc pas un scandale, c'était une affaire intérieure que nous pouvions gérer nous-mêmes avec le Conseil administratif, car il s'agit de savoir quand le Conseil administratif a des responsabilités et quand nous en avons.

Cela étant, nous découvrons, tout récemment, que le premier justicier et moraliste qui s'est permis d'attaquer la moralité des autres et qui a mené cette minable cabale, n'a pas hurlé au scandale – un vrai scandale celui-ci – lorsqu'il a reçu de «son» magistrat conseiller d'Etat radical, pour son association «Signé 2000», pas moins de 8,5 millions de francs! Ce ne sont pas là 7 millions de travaux qui devaient être faits, ce sont 8,5 millions pour des manifestations festives publiques dont il ne reste rien aujourd'hui! 8,5 millions qui ont été volés à la population! (*Protestations, huées.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous prie de bien vouloir faire silence et de laisser parler l'orateur!

M. Jacques Mino. Le scandale ne s'arrête pas là. Il s'agit, en plus, de comptabilité irrégulière, incorrecte, incomplète, non révisée, et de 120 000 francs qui ont disparu on ne sait où... (*Protestations, chahut.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous prie de bien vouloir faire montre d'un peu de dignité et de ne pas taper ainsi sur vos pupitres!

M. Jacques Mino. Vous n'aimez pas que l'on parle de vos scandales, n'est-ce pas? A part le conseiller municipal radical en question, qui le conseiller d'Etat

radical concerné avait-il comme secrétaire général? Le secrétaire général était François Longchamp, nouveau conseiller d'Etat radical, on n'en sort pas... Et nous attendons maintenant avec plaisir l'enquête que le Grand Conseil fera sur ce vrai scandale, l'enquête que le conseiller d'Etat fera sur les conseillers d'Etat qui ont entériné cette manœuvre consistant à donner une vraie subvention sous forme de mandat, pour éviter que cela passe au Grand Conseil... Et nous attendons surtout que M. Zappelli, radical, se saisisse d'urgence – d'après ce que nous racontent les journaux – de ce vrai scandale et ordonne une enquête pénale, comme il l'a fait pour le 25, rue du Stand.

D'ailleurs, il aura du travail, parce qu'une autre affaire traîne chez nous, qui n'a jamais été réglée... Il y a quelques années, le Parlement des jeunes a fait du détournement d'argent; c'étaient les jeunes radicaux du Parlement des jeunes qui étaient en cause et le magistrat, magnanime, n'a pas déposé plainte. M. Zappelli pourrait aussi travailler là-dessus...

Enfin, le tout dernier scandale! On parle du manque d'argent dans les caisses de l'Etat: il faut rappeler, à ce propos, que le plus grand scandale, c'est les 250 millions qui manquent au budget de l'Etat et que la population doit chaque année mettre de sa poche; c'est le scandale de la Banque cantonale de Genève où on retrouve, de nouveau, des radicaux, avec des démocrates-chrétiens, qui ont creusé un trou de 4 milliards! Des inculpations ont eu lieu et, depuis quatre ans, nous attendons que M. Zappelli nous dise ce qu'il compte faire de ces inculpations...

Mesdames et Messieurs, nous n'allons pas demander de dresser l'échafaud, même si M. Herminjard, l'autre soir, nous parlait de la belle époque où cela existait... Nous nous contenterons juste de demander la démission de M. Maudet et de M. Longchamp, et nous défendrons in extenso le budget de notre magistrat! (*Applaudissements.*)

La présidente. Bien, j'espère que nous allons pouvoir reprendre le cours normal de nos débats et aborder les amendements... (*Exclamations.*) Mais, avant, la parole est naturellement à M. Maudet, avec toutes mes excuses!

M. Pierre Maudet (R). Je crois en effet avoir été légèrement mis en cause... (*Exclamations*) Aussi, Madame la présidente, vous me permettrez de répondre, si cette assemblée veut bien m'écouter comme elle a écouté le préopinant...

Il y a, dans la vie politique, certains coups qui sont donnés et certains coups qui sont rendus. C'est de bonne guerre de se faire chatouiller dans cette enceinte,

mais cela doit rester dans certaines proportions. Puisqu'on veut régler les comptes et que les comptes réglés font les bons amis, réglons-les, Mesdames et Messieurs, mais, s'il vous plaît, pas avec ce parfum lamentable, ces accents diffamatoires qui ont émaillé les propos du préopinant. Dans ce genre d'affaire, il y a deux manières de réagir. Celle proposée par le préopinant consiste – selon la pratique bien usitée par le groupe dont il émane – à activer la théorie du complot, à voir des radicaux derrière chaque arbre, qui partout, telles des crapules, agissent au détriment du citoyen. Cette méthode, évidemment, nous ne l'accréditons pas, parce qu'elle est trop énorme. Vos propos vous disqualifient d'eux-mêmes, vous y êtes par trop rompus, vous y cédez trop facilement...

Pour notre part et en particulier pour ce qui me concerne, lorsque nous décelons un dysfonctionnement, nous n'attendons pas que le procureur s'en saisisse pour déposer une plainte pénale, ce que nous avons fait dans les cas que vous avez cités. En plus de la plainte pénale, Monsieur Mino, puisque vous m'attaquez nommément là-dessus, nous dénonçons auprès de l'autorité les faits qui sont reprochés. Voilà ce que j'ai à répondre ici sur le fond de ces affaires.

Pour le reste, vouloir animer cette séance avec des aspects qui n'ont rien à voir avec le budget, c'est simplement lamentable, ce d'autant plus que vous le faites avec des propos diffamatoires, puisque vous m'avez traité à l'instant de voleur – ce que pour ma part je n'ai jamais fait, ni à l'endroit des magistrats, ni à votre endroit. Cela, c'est inadmissible. Je réserve à ce propos mes droits en justice, le cas échéant! (*Bravos et applaudissements.*)

Page 23, cellule 2001000, Direction aménagement, constructions et voirie, groupe de comptes 317, Dédommagements.

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, demandant une diminution de 12 000 francs afin de revenir au montant des comptes 2004.

M. Georges Queloz (L). Comme j'ai eu l'occasion de le dire depuis un certain nombre d'années, j'attache de l'importance au fait que les montants au budget soient calculés au regard des comptes de l'exercice précédent. En effet, un budget doit être le plus proche possible de la réalité: tel est le but! Il ne s'agit pas de gonfler les dépenses prévues en sachant pertinemment qu'on ne va pas dépenser tout l'argent qu'on serait en droit d'utiliser, ou encore de sous-estimer les recettes prévues, pour pouvoir ensuite se vanter d'avoir bien géré les finances et d'avoir réalisé des bonis. Car c'est travestir le résultat de l'exercice que d'annoncer des bonis, alors qu'il s'agit de sommes non dépensées!

Depuis quelques années, aucun des nombreux amendements que j'ai soumis au Conseil municipal lors du vote du budget n'a passé la rampe. Si le monde politique n'a pas très bien compris le but de l'exercice, mes efforts n'ont pourtant pas été vains. En effet, je me félicite de constater que, dans les deux départements sur lesquels je me suis particulièrement penché, à savoir celui de l'aménagement, des constructions et de la voirie, ainsi que celui des sports et de la sécurité, on a tenu compte de mon petit discours. Certains montants ont ainsi été corrigés, afin qu'ils correspondent d'un peu plus près aux comptes. Certains services ont fait l'exercice, d'autres pas; j'invite ces derniers à m'écouter, cette fois, afin que le budget 2007 soit plus proche de la réalité comptable. Je le dis pour que les services qui ont fait l'effort ne soient pas pénalisés par rapport à ceux qui n'ont pas voulu m'entendre.

Voilà ce que je voulais expliquer, surtout après l'épisode du 25, rue du Stand, où nous avons pu constater que les autorités pouvaient racler les fonds de tiroirs et y trouver des montants importants! Afin d'éviter de tels dérapages, je propose donc aujourd'hui une série d'amendements. Je ne m'exprimerai pas sur chacun d'eux, je reviendrai seulement sur deux d'entre eux qui sont d'une autre nature. Je vous remercie d'ores et déjà, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'accepter tous ces amendements visant à revenir aux montants des comptes 2004.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je m'exprime au nom de l'Alternative. Nous refuserons tous les amendements relatifs à des diminutions sur les groupes 31 destinés aux biens, services et marchandises. En effet, nous estimons que le Conseil administratif a fait un effort significatif en réduisant de manière drastique les montants dévolus aux fournitures et aux imprimés; il n'est donc pas nécessaire d'en rajouter! Nous vous invitons, chers collègues, à vous opposer à tous ces amendements. Nous ne reprendrons plus la parole à ce sujet, sauf si cela s'avérait nécessaire, bien sûr.

M. Georges Queloz (L). Je n'avais pas l'intention de reprendre la parole, mais je souhaite m'étonner publiquement de ce que je viens d'entendre. Lorsque le projet de budget a été présenté au Conseil municipal, je n'étais malheureusement pas présent, car j'étais hospitalisé. Mais j'ai suivi le débat sur TV Léman bleu et j'ai entendu M. Zaugg déclarer qu'il serait dorénavant très attentif à ces dépenses. L'Alternative commençait à me donner raison, elle faisait un petit bout de chemin, puisque la plupart des amendements que j'ai proposés ont été acceptés en commission des travaux. Mais après, en commission des finances, rappel à l'ordre, fini! Vous êtes bien organisés, vous êtes de vrais petits soldats

très disciplinés! J'ai en face de moi le plus grand nombre d'antimilitaristes au mètre carré, mais ils marchent comme de petits soldats! Bravo! La population appréciera!

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Il est évident que notre position telle que vient de la décrire M. Queloz était antérieure aux amendements déposés par le Conseil administratif!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 32 oui.

Page 24, cellule 2002000, Conservation du patrimoine architectural, groupe de comptes 310, Fournitures de bureaux, imprimés, publicité.

La présidente. Nous sommes saisis d'un nouvel amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, demandant une diminution de 10 000 francs, afin de revenir au montant des comptes 2004.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 31 oui.

Page 25, cellule 2003000, Information – communication, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.

La présidente. Le prochain amendement émane toujours des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien. Il demande une diminution de 20 000 francs, afin de revenir au montant du budget 2005.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous constatez ici que nous ne demandons pas le retour aux comptes, mais au budget 2005. Aucune justification ne nous a été donnée pour l'augmentation de cette ligne.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 31 oui.

Page 25, cellule 2101000, Direction organisation urbaine et constructions, groupe de comptes 301, Traitements du personnel.

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement émanant du Parti démocrate-chrétien, demandant une diminution de 100 000 francs. Sa justification

est la suppression d'un poste à 100% de directeur adjoint à la Direction de l'organisation urbaine et des constructions, anciennement Direction de la division de l'aménagement et des constructions, qui est vacant et ne fait l'objet ni d'une procédure de mise au concours ni de nomination.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 31 oui.

Page 25, cellule 2101000, Direction organisation urbaine et constructions, groupe de comptes 315, Entretien d'objets mobiliers par des tiers.

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement émanant des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, demandant une diminution de 30 000 francs, afin de revenir au montant des comptes 2004.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 32 oui.

Page 25, cellule 2101000, Direction organisation urbaine et constructions, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.

La présidente. L'amendement suivant émane lui aussi des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien. Il demande une diminution de 200 000 francs, c'est-à-dire le retour au montant des comptes 2004.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 32 oui.

Page 26, cellule 2201000, Opérations foncières, groupe de comptes 315, Entretien d'objets mobiliers par des tiers.

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement émanant des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien et demandant une diminution de 10 000 francs, afin de revenir au montant des comptes 2004.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 32 oui.

Page 27, cellule 2202000, Urbanisme, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement émanant des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, demandant une diminution de 10 000 francs, afin de revenir au montant des comptes 2004.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 37 non contre 30 oui.

(La présidence est assurée jusqu'à la fin de la séance par M. Roberto Brogini, vice-président.)

*Page 27, cellule 2202000, Urbanisme,
groupe de comptes 315, Entretien d'objets mobiliers par des tiers.*

Le président. Nous sommes saisis d'un amendement émanant des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, demandant une diminution de 15 000 francs, afin de revenir au montant des comptes 2004.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 31 oui.

*Page 27, cellule 2202000, Urbanisme,
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

Le président. Nous sommes saisis d'un amendement émanant des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, demandant une diminution de 300 000 francs. La justification est la suppression des aménagements éphémères.

M. Lionel Ricou (DC). Nous proposons en effet la suppression du montant relatif aux aménagements éphémères. J'en explique la raison. Depuis trois ans, hélas, le succès de ces aménagements régulièrement installés à certains endroits de la ville n'a jamais été évalué – exception faite de la publication d'une brochure vantant les mérites et l'efficacité de ces dispositifs. M^{me} Salerno a rappelé tout à l'heure que leur but était de créer du lien social, un objectif que le groupe démocrate-chrétien partage, comme il aura l'occasion de le prouver au cours de ce débat budgétaire en soutenant un certain nombre de subventions visant justement à créer ce lien social.

Mais en ce qui concerne les aménagements éphémères, nous sommes obligés de constater qu'ils ne répondent pas à l'objectif avancé et qu'ils constituent un véritable échec. Depuis trois ans, une demi-douzaine de ces dispositifs ont été installés dans le courant de l'été durant trois mois environ. J'aimerais en passer en revue quelques-uns que j'ai eu l'occasion de fréquenter quotidiennement, puisque j'habite les Acacias et travaille à la Jonction. J'ajouterais à mon propre

témoignage les propos de certaines associations impliquées dans ce processus, qui ont été déçues soit par leur résultat, soit par les procédures de consultation insatisfaisantes.

En 2004, un aménagement éphémère extrêmement intéressant a été installé à la rue du Village-Suisse, juste à côté du parc Gourgas. Il s'agissait d'une espèce de filet à poissons ou à oiseaux, qui occupait une portion de la rue. J'y passe tous les jours en vélo, et j'ai eu la surprise de constater l'absence quasi totale d'animation. Les habitants ne se sont pas le moins du monde approprié cet espace – j'excepte les manifestations organisées par la Ville.

Mais ce qui m'a le plus frappé, c'est que le parc Gourgas, lui, était occupé par la maison de quartier et sa roulotte. J'ai donc cherché à savoir pourquoi l'aménagement éphémère n'était jamais utilisé, en particulier par la maison de quartier qui était censée en être l'utilisatrice principale. Il m'a été répondu qu'elle n'avait pas été impliquée comme elle l'aurait dû dans les procédures de consultation et qu'elle avait rompu les négociations avec le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, refusant d'utiliser l'aménagement éphémère. Par conséquent, cet espace n'a pas été utilisé trois mois durant, et les habitants ne se le sont pas approprié.

Je passe à un autre exemple, qui date également de l'année passée: celui du quai des Vernets. On nous y a vanté les mérites d'un aménagement éphémère entre la caserne et l'Arve; celui-ci perdure, d'ailleurs, puisqu'il y a été maintenu. Il s'agit d'une bande entre l'Arve et les places de stationnement, recouverte d'une matière contenant du gravier et du sable. Moi qui utilise ce passage tous les jours en vélo, j'ai pensé, au début, qu'il aurait un intérêt et constituerait une sorte de piste cyclable. Mais que se passe-t-il, en réalité? Cet aménagement n'est pas utilisé, car il suffit d'un peu d'humidité pour qu'il devienne un borbier impraticable en vélo; il est même dangereux, puisque les automobilistes, qui disposent d'une voie de circulation restreinte, pensent que les cyclistes vont utiliser cette pseudo piste cyclable et ne font pas attention à eux. Je le sais par expérience personnelle, puisque j'utilise tous les jours ce passage, dont je ne peux que remarquer la dangerosité et qui est inutilisable dès qu'il est boueux. De plus, cet aménagement n'est pas éphémère, puisqu'il perdure!

Je continue à citer de tête quelques aménagements du même genre que j'ai fréquentés. Je pense à celui qui a été installé à la rue du Grand-Bureau, aux Acacias – quartier que j'habite, je le répète. Trois mois durant, une association a installé un café-restaurant proposant des repas. Or j'ai pu constater qu'on ne voyait jamais personne s'y attabler pour consommer les repas mis en vente par cette association – si mes souvenirs sont bons, il s'agit de Camarada, que je soutiens d'ailleurs. La seule fois où j'ai vu un petit attroupement sur les lieux, à midi – c'est-à-dire une table occupée, ce qui était déjà beaucoup! – c'était parce

que le Service de la mobilité s'était déplacé en masse, avec son directeur! Il y a donc eu là un début d'animation... mais il était dû au Service de la mobilité! Je ne crois pas que l'objectif de cet aménagement éphémère était d'occuper les collaborateurs de la fonction publique...

A l'origine, je trouvais cet aménagement éphémère intéressant, car je me disais qu'il était important que les habitants puissent se réapproprier l'espace urbain, cela d'autant plus que ce dispositif avait été placé au pied de l'immeuble dans lequel on avait retrouvé le corps d'une personne morte depuis quinze ou seize mois. J'estimais donc important que le lien social se recrée à cet endroit. A la fin des trois mois qu'a duré l'aménagement éphémère, j'ai discuté avec les commerçants des environs. Ils étaient extrêmement insatisfaits, car ils n'avaient pas été consultés – alors qu'on pourrait imaginer que, avec les associations de quartier, ce sont eux qui animent le quartier. Ils avaient donc été exclus du processus. De surcroît, les responsables de la maison de quartier m'ont dit de vive voix, confirmant ainsi mon impression, qu'au fond ce n'était pas une réussite, mais plutôt un échec – osons le mot – parce que les habitants ne s'étaient pas approprié ce lieu.

J'aimerais évoquer encore deux aménagements éphémères. Si je me permets d'être un peu longuet à ce sujet, c'est parce que la Ville, je le rappelle, n'a pas le courage d'évaluer leur utilité et leur performance.

Celui dont je veux parler à présent a été installé à la rue de l'Ecole-de-Médecine. On a dépensé environ 50 000 francs pour y construire des espèces de blocs rouge et noir censés limiter la circulation. Le principe était intéressant, mais les autorisations de l'Office des transports et de la circulation (OTC) pour exploiter cet espace n'ont pas été accordées, si bien que ces blocs n'ont pas été utilisés et sont restés au bord de la rue. L'aménagement en question n'a donc en tout cas pas répondu à l'objectif visé, soit la création de lien social.

Le dernier que j'évoquerai était situé à la rue Jean-Violette. Là aussi, je l'ai d'abord trouvé très intéressant. Je n'y allais pas tous les jours, je dois l'avouer, car ce n'était pas sur mon trajet habituel. Néanmoins, je m'y suis tout de même rendu quelques fois, et je n'y ai vu personne; l'aménagement était inoccupé. En outre, il était situé juste sur la piste cyclable de la rue Jean-Violette. Alors, moi, j'en perds un peu mon latin! Le Parti démocrate-chrétien est favorable à une mobilité douce, mais je ne comprends pas très bien la stratégie consistant à bloquer les espaces qui lui sont dévolus, notamment les pistes cyclables.

Je voulais ici faire état de mon expérience personnelle et donner un écho de l'avis des supposés utilisateurs de ces aménagements éphémères, c'est-à-dire les associations professionnelles et les associations de quartier. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous invite à accepter cet amendement, afin que nous puissions demander au Conseil administratif de nous proposer

un nouveau concept visant à donner la possibilité aux habitants de s'approprier l'espace urbain. Nous pensons, en effet, que c'est là une bonne perspective, mais que cela se fasse en concertation avec les associations concernées et les commerçants, que diable! Surtout, il faut que ce nouveau concept permette d'atteindre l'objectif visé, soit la création de lien social.

Je conclus en soulignant notre bonne volonté. Ce que nous vous demandons de supprimer, c'est l'investissement correspondant à ces aménagements éphémères, et non pas les postes de l'administration qui leur sont liés – je pense en tout cas à celui de l'architecte urbaniste chargé de concevoir ces projets. Nous ne souhaitons pas qu'il soit supprimé, mais que le Conseil administratif nous soumette une proposition réaliste, à laquelle les habitants et les commerçants adhèrent.

Le président. Après l'exposé de ce catalogue d'expériences urbaines, je donne la parole à M. Queloz...

M. Georges Queloz (L). Je serai beaucoup plus bref que mon préopinant. Voilà des aménagements dont on peut se passer, et la population aussi! Telle est, en tout cas, l'opinion des partis de l'Entente et au-delà. Dépenser autant pour un objectif qu'on est loin d'atteindre revient tout simplement à gaspiller de l'argent. J'ai entendu plusieurs citoyens – j'ai eu l'occasion de le dire en commission – s'indigner au plus haut point en apprenant que la Ville dépensait plus d'argent pour un seul aménagement éphémère que ce qu'ils parvenaient à gagner en deux ans – ce fut par exemple le cas à la rue de l'École-de-Médecine. Le magistrat a répondu que comparer ce type de dépenses avec le salaire des gens revenait à les comparer aux jetons de présence des conseillers municipaux! Je reste songeur...

M. Guy Dossan (R). Beaucoup de choses ont déjà été dites par les deux préopinants. Le groupe radical est lui aussi d'avis qu'on peut se passer de ce genre d'aménagements. Il est vrai que leur but est louable, puisqu'on espère que la population s'appropriera ces espaces. Mais, pour l'instant, nous constatons que ce n'est guère le cas et, surtout, que le but de ces dispositifs est souvent détourné, puisqu'ils génèrent des nuisances. En effet, de nombreuses personnes se plaignent du bruit qu'ils occasionnent. Prenons le cas de l'aménagement de la rue Jean-Violette, dont on nous a dit qu'il était un modèle du genre: elle était bien belle, cette grande terrasse, mais elle a provoqué quelques nuisances sonores.

Ce qui nous dérange le plus, au Parti radical, c'est que nous avons l'impression que ces aménagements éphémères ont deux buts: le premier est que le fonctionnaire ou les artistes mandatés se fassent plaisir; le deuxième est

qu'ils n'aient d'éphémères que le nom et deviennent définitifs. On commence par les utiliser pour entraver la circulation dans certaines rues, en affirmant que la population va s'approprier les espaces concernés, mais une fois qu'on les a installés, hop, on essaie de fermer la rue! Tel est le deuxième volet du projet. C'est bien le cas de la rue Jean-Violette, puisqu'elle a été fermée à la circulation par la suite.

Voilà ce qui gêne les radicaux, d'autant plus que les centaines de milliers de francs que coûtent ces dispositifs d'un goût douteux pourraient, à l'heure actuelle, être affectés à d'autres priorités.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Je m'exprimerai au nom de l'Alternative. L'année passée, chaque édition des «Yeux de la ville» provoquant un vaste débat, nous avons reconnu qu'il s'agissait d'un demi-succès. Mais Rome ne s'est pas construite en un jour, et la réussite de ce type de concepts demande du temps, avant que la population comprenne vraiment qu'elle peut se réapproprier la rue qui, jusqu'à il y a trois ans, était uniquement dévolue à la circulation et au stationnement des automobiles. Il n'est pas si simple de s'approprier la rue, ni d'élaborer un concept en totale adéquation avec ce que pourrait imaginer la population! Mais c'est une habitude à prendre.

Bien entendu, l'Alternative reste tout de même critique face à ces aménagements éphémères. Certains ont donné toute satisfaction en attirant énormément de monde, ce qui a permis ensuite de fermer des rues à la circulation. Que ceux qui siègent à la commission des pétitions ne l'oublient pas: il y a autant de pétitions demandant la fermeture d'une rue après un aménagement éphémère que de pétitions demandant la réouverture de cette même rue à la circulation automobile! Le discours de l'Alternative n'a pas changé depuis l'année passée: selon nous, il est nécessaire de souligner le côté exploratoire de ces aménagements éphémères et de poursuivre ces expériences urbaines, si possible en réfléchissant un peu différemment à partir d'un nouveau bilan du Conseil administratif nous permettant de réajuster leur conception au fil des années. Peut-être coûteront-ils moins cher à terme, en tout cas, nous l'espérons.

Enfin, nous pensons que notre municipalité a le devoir de continuer cette expérience et de susciter auprès de nos concitoyen-ne-s une autre manière d'appréhender la ville et la rue. Pour toutes ces raisons, l'Alternative refusera cet amendement.

M. Patrice Reynaud (L). Je ne pensais pas intervenir, mais le discours que je viens d'entendre m'y pousse. M^{me} Perler-Isaaz a qualifié «Les yeux de la ville»

de demi-succès; pour notre part, nous les considérons comme un demi-échec! Un conseiller administratif a dit une fois que nous avons trop l'habitude de considérer les verres à moitié vides plutôt qu'à moitié pleins! Eh bien, c'est ce que je vais faire en l'occurrence!

M^{me} Perler, tout en parlant de demi-succès, estime que nous pouvons continuer à claquer 300 000 francs bon an mal an pour ces aménagements – qui en réalité, il ne faut pas se leurrer, coûtent beaucoup plus cher – et elle a évoqué l'aspect exploratoire des aménagements éphémères. Pour ma part, je vais employer un autre terme: il s'agit d'un véritable laboratoire. En effet, ils sont investis d'une arrière-pensée qui consiste à en faire des facteurs de privatisation au bénéfice d'une population privilégiée, comme le disait tout à l'heure M. Dossan. Je songe ici à l'exemple frappant de la rue des Savoises, dont j'avais eu à m'occuper en tant que rapporteur de la commission des pétitions.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, observez un peu où se situent chaque année les aménagements éphémères: ce n'est pas un hasard, permettez-moi de vous le dire, si on les place à tel ou tel endroit. Je sais à quoi correspond leur implantation: je l'ai étudiée et je sais donc à quoi je fais allusion. Ces implantations visent une véritable «décircularisation» de la ville – ce mot n'est pas très français, et je m'en excuse. Chaque installation d'un aménagement éphémère – aux Acacias, à la rue de Montchoisy ou ailleurs – a pour but de privilégier une partie de la population au détriment de l'autre, c'est-à-dire d'empêcher la circulation automobile.

On est tout simplement en train d'enfermer la ville! Telle est la volonté du Conseil administratif actuel, qui ne s'en cache pas, au demeurant. Elle consiste à faire en sorte que tous les points de transit – et pas forcément les passages clés – des véhicules automobiles soient progressivement fermés. Voilà à quoi servent aujourd'hui ces aménagements éphémères! Bien sûr, on va me dire que tel n'est pas le cas – même si j'en vois quelques-uns opiner du chef, sur les bancs des Verts – et que le but est leur caractère festif en faveur de la population. Je le disais ce matin: pauvre population, qui a besoin de la Ville pour apprendre ou réapprendre à s'amuser avec ces aménagements éphémères!

A ce sujet, je rapporte une anecdote. J'habite juste à côté de la rue de Montchoisy, et je me souviens du glorieux tas de sable de l'année dernière... Je ne suis pas persuadé que quiconque s'y soit jamais amusé; il présentait par contre un risque évident d'accident pour les enfants qui le dévalaient – ce qui obligeait les automobilistes à freiner de manière intempestive.

Alors, puisque nous parlons de transparence depuis quelques jours, qu'on nous dise carrément en quoi consiste vraiment cette politique des aménagements éphémères! Ils ne visent pas à être exploratoires ou festifs, mais ils constituent tout

simplement un laboratoire permettant de savoir où enquiquiner le plus possible les citoyens! Voilà à quoi ils servent! Qu'on nous le dise carrément!

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous comprendrez aisément qu'en de telles circonstances nous ne puissions jamais accrédi-ter une telle volonté, ce qui reviendrait à accepter de recréer peu à peu les murailles! Il y en avait chez nous il y a quelques siècles, il y a eu la muraille de Chine et d'autres murs à d'autres époques... Ce que l'on est en train d'essayer de faire, avec ces aménagements éphémères, c'est de «décirculariser» la ville, d'en faire un ghetto anti-circulation. Bien évidemment, les libéraux s'opposeront systématiquement à ce genre de politique.

M. Robert Pattaroni (DC). Je voudrais ici peaufiner l'analyse issue de mes propres observations. En effet, je m'étais livré l'année dernière au même exercice que M. Ricou cette année; je le félicite de sa précision et j'aimerais compléter son propos.

A titre personnel, je m'intéresse beaucoup à l'architecture, à l'urbanisme et surtout à la ville en général. Par conséquent, je trouve a priori que tout ce qui peut améliorer la qualité de vie dans la ville par l'urbanisme, l'architecture, les aménagements divers, est une bonne chose. Heureusement, en Europe, nous sommes gâtés sur ce plan.

Le magistrat souhaite faire en sorte que les citoyens se sentent plus à l'aise pour se rencontrer, en été, et que grâce aux aménagements éphémères ils descendent sur l'espace public pour faire la fête, discuter et vivre des bons moments. Mais les propos tenus tout à l'heure par M. Ricou sont rigoureusement exacts – j'avais d'ailleurs moi aussi préparé une intervention dans le même sens – et je vais les compléter.

Prenons l'exemple du sentier des Saules qui est d'aspect assez bucolique. Cette année, on y a aménagé des panneaux réflecteurs, mais ceux-ci ont très vite été endommagés – vous le savez sûrement, Monsieur le président, vous qui vous promenez beaucoup. Il était assez lamentable de voir ce qu'étaient devenues ces installations d'artistes. En outre, ce sentier des Saules, qui est avant tout une promenade pour chiens, l'est resté, malheureusement! Et dans les réflecteurs je n'ai vu aucun chien se regarder pour voir quel air il avait! Par voie de conséquence, j'estime que l'aménagement du sentier des Saules a été un véritable échec.

Quant au boulevard de la Cluse, on pourrait plutôt parler d'une œuvre d'art, puisqu'on y a installé des sortes de buissons qui avaient une certaine allure, comme on le fait en décembre pour le Festival arbres et lumières. Mais alors que cela se fait avec grand talent pour les arbres, il faut le reconnaître – les habitants et

les personnes de passage sont très impressionnés par ces décorations fort réussies – le dispositif du boulevard de la Cluse n’incitait nullement à s’y arrêter.

Puisque l’intention est bonne, mais que le savoir et le savoir-faire ne lui correspondent pas, ne pensez-vous pas, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que nous aurions meilleur temps de nous arrêter là? Prenons des mesures pour améliorer la ville elle-même – à la rue Rousseau, par exemple, ou ailleurs – afin que les gens s’y sentent mieux en permanence, en été, en hiver, au printemps et en automne! L’année dernière – je l’avais dit alors – l’aménagement du bas de la rue Rousseau en a fait un coin très sympathique, et les nombreuses soirées qui s’y sont déroulées avec bonheur ont attiré des dizaines de personnes. En voilà une, de réussite! Mais je ne crois pas que qui que ce soit puisse témoigner d’une telle ambiance autour de l’un des cinq aménagements temporaires installés cette année.

Il me semble qu’il y a une différence entre une politique d’aménagement ou d’urbanisme et une tentative de décoration. Comme vous l’aurez sans doute remarqué, chers collègues – je viens d’ailleurs de le dire – il n’y a eu cette année que cinq aménagements temporaires, situés dans des quartiers où l’on pouvait supposer que les gens n’auraient rien à y redire. Ils auraient pu en profiter et ne l’ont pas fait, mais ils ne se sont pas montrés critiques. Il me paraît donc que cela marque un certain recul dans la réussite de ces dispositifs.

Alors, incitons le magistrat à faire un pas de plus, en annulant ces aménagements éphémères, et à vouer ses forces à concevoir des aménagements durables! La population de Genève sera contente! (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur Pattaroni. Je vous répondrais bien volontiers, mais vous savez que le protocole ne m’y autorise pas...

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous aurez tout comme moi constaté que les aménagements éphémères ont déjà répondu à l’un de leurs objectifs: susciter un large débat sur le plan de l’aménagement. Je remercie les représentants de l’Entente de nous répondre aussi bien qu’ils l’ont fait sur ce sujet. La démocratie s’exprime: à droite, on entend plutôt des critiques. Avec une certaine emphase, M. Ricou nous disait tout à l’heure que trois départements s’occupaient des aménagements éphémères et que, selon lui, il fallait régler le processus de manière beaucoup plus rigide, en ne le confiant qu’à un seul. Or qui peut se charger de l’animation – parce que les démocrates-chrétiens voient cette démarche surtout sous cet angle – si ce n’est l’action sociale? Tout le monde sait que le premier objectif de cette

dernière est de faire la fête... Mais M. Tornare nous dira tout à l'heure qu'il a peut-être des objectifs plus sérieux en la matière!

Nous avons créé, au sein du Conseil administratif, une délégation aux fêtes de quartier présidée par notre collègue Mugny et à laquelle mon collègue Tornare et moi-même participons, afin d'avoir une vision d'ensemble de la ville – que nous souhaitons animée, nous aussi. Certains nous ont reproché tout à l'heure d'organiser des animations qui font du bruit. Monsieur Dossan, vous avez une logique implacable et vous avez raison: une animation cause toujours un peu de bruit. (*Remarque.*) Oui, les fanfares aussi, mais il s'agit alors de musique, et la musique n'est pas assimilable à du bruit... Bref, quant à nous, la vie dans les quartiers de notre cité est un élément que nous prenons en compte de manière plutôt positive.

Les différentes interventions que nous venons d'entendre m'amènent à faire un bref rappel auquel j'ai déjà eu l'occasion de me livrer année après année, grâce à M. Queloz et à d'autres. Les aménagements éphémères me tiennent particulièrement à cœur – ainsi qu'à mes collègues du Conseil administratif. Et voilà que, cette année encore, comme les précédentes, j'ai l'occasion de rappeler les trois objectifs que nous poursuivons par le biais de ces dispositifs.

Premièrement, il s'agit de tester un nouveau type d'aménagement à des endroits qui posent problème. Nous faisons cette expérience pendant deux mois, en été, afin de voir si l'aménagement en question répond aux attentes des uns et des autres. Parmi les réactions qu'il occasionne, il y a forcément à boire et à manger! M. Ricou a parlé il y a un instant de la rue du Grand-Bureau, en signalant qu'il habitait à côté. Mais il ne doit pas être souvent chez lui, s'il n'a pas remarqué les nombreuses animations – Dieu sait s'il y en avait! – dans cette rue!

Cela m'amène au deuxième objectif poursuivi avec les aménagements éphémères. Nous souhaitons non seulement les tester à des endroits qui ne «fonctionnent» pas – une place, une rue comme celle du Village-Suisse, évoquée tout à l'heure et à laquelle je reviendrai dans un instant – c'est-à-dire des endroits qui, manifestement, ne donnent pas satisfaction ou posent problème. Mais, outre ce test auquel nous procédons sous l'angle de l'aménagement urbain, nous souhaitons aussi animer différemment ces lieux, et c'est ce que nous appelons une sorte de reconquête de l'espace public.

Certains – mais je ne vous fais pas l'injure de penser que vous faites partie de ceux-là, Monsieur Ricou – pensent que l'animation doit se faire dans des salles fermées et en aucun cas sur la place du village, dans la rue ou dans un quartier. Il faudrait se cacher pour faire la fête... Notre vision des choses est un peu différente, voyez-vous! Nous souhaitons, au contraire, une ville animée où les gens se retrouvent, où les habitants des immeubles ne soient pas des

citoyens anonymes qui se croisent, mais puissent vraiment se connaître. Diverses animations – dont «La rue est à vous» – sont très bien organisées par mon collègue Mugny et répondent à cet objectif-là.

Le troisième objectif poursuivi avec les aménagements éphémères est lié au deuxième que je viens d'évoquer, et il nous tient aussi particulièrement à cœur: l'intégration. Là où nous avons la possibilité d'installer un aménagement éphémère – celles et ceux qui ont eu le plaisir d'y participer l'auront remarqué – ce sont la plupart du temps des communautés étrangères habitant Genève qui se chargent de son animation. Ainsi, non seulement elles font connaître leur culture dans les domaines artistique, vestimentaire, folklorique, culinaire, etc., mais elles peuvent également montrer comment elles s'intègrent dans notre cité. A lui seul, cet objectif-là serait suffisant pour nous convaincre qu'il faut poursuivre cette démarche.

Le grand argument que nous oppose le Parti démocrate-chrétien consiste à dire que la Ville ne procède à aucune évaluation des aménagements éphémères. Mais certains, avant même que nous ne commençons à les installer, nous ont dit tout le mal qu'ils en pensaient... Ils ont donc fait l'évaluation avant le début de l'expérience! Par conséquent, nous savons d'avance que, quelle que soit l'évaluation à laquelle nous procéderons, la réponse sera la même: «Arrêtez d'installer ces aménagements éphémères qui, par définition, sont inutiles.» Eh bien, nous avons quant à nous une autre manière de fonctionner.

Contrairement à ce que M. Ricou a dit, nous procédons à des consultations dans les quartiers concernés. Par exemple, pour la rue du Grand-Bureau, nous avons organisé une séance avec les commerçants et les habitants, et nous avons d'ailleurs modifié notre projet en tenant compte d'un certain nombre d'observations formulées à son sujet. Nous avons constaté – et cela en lien avec la maison de quartier – que cet aménagement répondait véritablement à une nécessité, celle d'intervenir au carrefour situé à cet emplacement.

M. Ricou a cité un certain nombre d'aménagements éphémères qui n'ont pas atteint leur but – mais je suis le premier à le reconnaître! N'allez pas croire que nous aurons six sur six pour toutes les expériences auxquelles nous procéderons! Ce serait bien extraordinaire! Par contre, nous sommes assez satisfaits de constater qu'il y a toujours certains de ces aménagements qui donnent satisfaction, et c'est ceux-là qui nous intéressent. Dans certains cas évoqués tout à l'heure par M. Ricou, nous aurions pu être moins théoriques, moins conceptualistes – mais nous progressons! C'est justement ainsi qu'on apprend, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux!

En tout cas, à la rue des Savoises dont il a été question il y a un instant, nous avons pu tester un projet permettant non pas d'entraver la circulation au centre-ville – je ne sais plus qui prétendait cela tout à l'heure, mais ce genre

d'affirmation a un côté obsessionnel chez certains – mais d'en faire un espace ouvert à tout le monde: aux voitures, aux vélos, aux motos, aux piétons... Les règles du jeu ont été modifiées, afin que cette rue ne puisse plus être empruntée par des automobilistes essayant d'éviter les feux de circulation de la place du Cirque. Nous avons donc inversé le sens de circulation; cette simple mesure testée dans le cadre de l'aménagement éphémère est ensuite, à la demande des habitants du lieu, devenue définitive. Il en va de même à la rue Leschot, à la différence que nous y avons procédé à un aménagement conçu dès le début comme durable.

M. Ricou a également cité la rue Jean-Violette. Mais il a oublié de préciser que le premier tronçon de cette artère – entre les rues Prévost-Martin et des Voisins – testé il y a deux ou trois ans dans le cadre d'un aménagement éphémère, est depuis lors devenu piétonnier, sur demande des habitants.

Quant à l'aménagement de la rue du Village-Suisse, apparemment, il n'a pas beaucoup séduit M. Ricou, mais son point de vue est peut-être minoritaire, car un membre de la commission des pétitions me rappelait tout à l'heure que les habitants du lieu ont déposé une pétition demandant justement la prolongation de l'expérience. C'est vous dire! Nous avons aussi reçu une telle pétition pour la rue des Gares, où nous avons testé un aménagement éphémère qui avait donné satisfaction.

Je passe à la rue Lissignol, chère à certains ici... Actuellement, elle a non seulement été rendue piétonne grâce à des bornes rétractables, mais elle est accessible à tout un chacun, y compris en voiture, si on est considéré comme un ayant droit. Il s'agit là d'un nouveau statut beaucoup plus conforme à l'usage que nous souhaitons faire de ces lieux.

En résumé, on ne gagne pas à chaque coup, bien entendu, mais cela ne veut pas dire que nous devons suivre l'avis des démocrates-chrétiens selon lequel, si on ne réussit pas l'exercice une fois, autant ne pas s'y livrer du tout. On reconnaît bien là votre audace, Mesdames et Messieurs les démocrates-chrétiens! Nous avons quant à nous un point de vue quelque peu différent. Pour nous, les aménagements éphémères correspondent à ce que toutes les villes contemporaines font aujourd'hui: tester un type de dispositif dans certains quartiers, puis en tirer le bilan, non pas dans un cénacle d'élus, mais avec la population des usagers, les habitants du lieu et les gens qui y travaillent. Telle est la démarche que nous poursuivons.

Alors, au lieu de nous enjoindre, année après année, de supprimer les aménagements éphémères parce que certains d'entre eux ne fonctionnent pas, vous feriez mieux de nous encourager à améliorer notre démarche! Or pour ce faire, Monsieur Pattaroni, il ne faut pas couper les sommes qui la rendent possible. Voilà la contradiction! Et puisqu'on aime bien les proverbes africains dans cette enceinte, j'en citerai un qui rappelle, parfois à juste titre, que ce n'est

pas le serpent qui est tordu, mais sa démarche! Je vous laisse méditer là-dessus, Mesdames et Messieurs les démocrates-chrétiens... (*Applaudissements.*)

M. Jean-Marie Hainaut (L). Je laisse à chacun la liberté de donner le sens qu'il souhaite au proverbe qui vient de nous être cité... En ce qui me concerne, je souhaite recentrer un peu le débat. Le magistrat se félicite que les questions que nous lui posons lui permettent de parler des aménagements éphémères. Il trouve peut-être que tout leur mérite est justement de susciter le débat mais, pour ma part, j'ai tendance à penser que ce même débat, une fois qu'il a été ouvert, doit à un moment ou à un autre se clore. Il s'agit d'en tirer des conséquences et éventuellement aussi des leçons.

Il n'a échappé à personne que, l'année passée déjà, plusieurs aménagements éphémères avaient laissé les gens très perplexes et songeurs. Plusieurs des membres de cette enceinte – en tout cas au sein du groupe libéral – ont donc été particulièrement attentifs à ces dispositifs cette année. Nous nous sommes rendus plus souvent que nous ne l'avions fait par le passé sur les sites choisis, afin de pouvoir ensuite communiquer des éléments plus concrets le jour où nous devrions parler de ce sujet en séance plénière ou de commission.

Or je dois dire que, chaque fois que je me suis personnellement rendu sur les lieux – comme je ne suis pas très courageux mais assez soucieux de mon confort, j'y suis allé durant de belles soirées d'été, alors qu'il faisait bon être dehors et que d'autres citoyens pouvaient ressentir la même envie de partager un moment en plein air – quelle n'a pas été ma surprise de trouver presque systématiquement des espaces désespérément vides. Même le vendredi soir, au seuil du week-end, lorsque l'on peut profiter d'une belle soirée beaucoup mieux qu'en milieu de semaine, il n'y avait personne. Les gens préféreraient être ailleurs. Voilà qui n'a fait qu'accroître ma perplexité vis-à-vis de ces aménagements éphémères.

M^{me} Perler-Isaaz a parlé de demi-succès et mon collègue Reynaud de demi-échec; quant à moi, je n'ai pas envie de faire dans la demi-mesure, et je suis d'avis que c'est un échec assez complet – en tout cas cette année, mais les précédentes ne nous avaient pas donné une meilleure impression.

Il a été question d'expériences et de laboratoire urbain – peut-être devrait-on plutôt parler d'apprentis sorciers – mais il me semble que la population genevoise attend autre chose que des expériences et la transformation des quartiers en laboratoire urbain. Je pense qu'elle a des besoins plus immédiats, peut-être moins sophistiqués, moins conceptuels et moins intellectuels, mais beaucoup plus concrets. On nous dit qu'il faut répondre aux besoins de la population, mais permettez-moi de douter – et sans doute un grand nombre de citoyens doutent-ils avec moi – qu'elle ait véritablement besoin de dispositifs urbains de ce style!

Je remercie le magistrat d'avoir rappelé les trois objectifs des aménagements éphémères, car il est vrai qu'ils ne sont pas forcément toujours perceptibles. Il nous a dit qu'il s'agissait d'abord de les tester là où il y a un problème, mais sans nous préciser de quel problème il s'agit! Or nous pouvons constater, à la réflexion et après les expériences qui ont été menées, que ses indications aboutissent toutes à des modifications de la circulation et à des modérations du trafic. Tel est le seul problème que nous puissions déceler. Mais s'il s'agit d'un problème de modération de trafic et d'aménagement de rues, qu'on nous le dise et qu'on prenne des mesures qui y sont liées! Monsieur le conseiller administratif, cessez d'enrober tout cela dans un joli paquet cadeau, sous couvert d'aménagements éphémères dont le but n'est intelligible pour personne! Prenez vos responsabilités quant à l'aménagement des rues!

Quant à la reconquête de l'espace public, évidemment, je n'ai pas fréquenté les aménagements éphémères à 10 h du matin ou à 14 h mais plutôt le soir, c'est-à-dire lorsque la plupart des gens ont le temps de sortir et de descendre dans la rue. Mais je le répète: toutes les fois que je l'ai fait sur les lieux concernés, j'étais un peu seul! Je n'ai donc pas pu constater une réelle reconquête de l'espace public par les habitants. Par voie de conséquence immédiate, je n'ai pu me faire qu'une idée relativement limitée des effets de ces aménagements sur l'intégration...

M^{me} Perler-Isaaz a évoqué Rome, mais on peut toujours citer le proverbe latin «perseverare diabolicum», que certains ont parfois tendance à oublier. En ce qui nous concerne, nous souhaitons à présent mettre fin à l'expérience des aménagements éphémères. Nous pensons que d'autres priorités méritent, quant à elles, beaucoup plus d'attention de la part du Conseil municipal. D'ailleurs, elles ne sont pas forcément étrangères aux questions d'aménagements de proximité dans les quartiers, mais il faut s'en occuper en tant que telles et non pas en utilisant le prétexte fallacieux des aménagements éphémères.

M. Georges Queloz (L). Voyez-vous, Monsieur le magistrat – Monsieur le président, vous transmettez mes propos à M. Ferrazino – vos rêves sont mes cauchemars! (*Exclamations.*) Le drame, c'est que, quand je fais un cauchemar, cela me réveille et je ne retrouve plus le sommeil; je me retourne, je m'énerve... J'entends alors une voix douce – celle de mon épouse – qui me dit: «Mais arrête de penser à Ferrazino!» Evidemment, elle comprend tout de suite ce qui se passe... (*Rires.*) Voilà la vérité!

Le président. Poursuivez, Monsieur Queloz, mais ne nous racontez pas tout...

M. Georges Queloz. En fait, je me demande pourquoi je m'acharne à combattre ces aménagements éphémères, puisque, en fin de compte, ils desservent les intérêts de M. Ferrazino! Je ne devrais pas m'entêter à me battre sur ce sujet, puisque le magistrat «se plante»! J'espère que la population, aux prochaines élections, en prendra acte...

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je me permets d'intervenir, car j'avais posé deux questions écrites au Conseil administratif – et en particulier au magistrat Ferrazino – au sujet de la rue Lissignol et du pourquoi des aménagements qu'il a évoqués tout à l'heure. D'après une des réponses, je sais maintenant qu'il s'agit – je cite – de rendre cette rue «accessible aux ayants droit». Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous laisse apprécier le sens de ce type d'aménagements et ce qu'il en advient ultérieurement, s'ils visent à ce que le domaine public – dont nous sommes évidemment tous les ayants droit – soit réservé à des «super ayants droit». En français, cela s'appelle des privilèges! Il est assez intéressant de constater que c'est un magistrat proche des communistes qui réinvente les privilèges dans notre République!

Si c'est cela, le sens des aménagements éphémères, j'aurai pour ma part de la peine à les soutenir. L'Entente en général et les libéraux en particulier sont convaincus que nous sommes tous égaux en droit et identiquement citoyens. C'est probablement ce qui nous distingue...

Le président. M. Christian Ferrazino va intervenir pour la deuxième fois, puis M. Didier Bonny a demandé la parole. Mais si vous continuez tous à parler autant, Mesdames et Messieurs, nous n'en terminerons jamais et nous serons définitivement condamnés à ne plus pouvoir utiliser les transports publics pour rentrer à la maison!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je serai très bref. Je souhaite simplement répondre à M. Froidevaux qui, comme à son accoutumée, fait semblant de ne pas comprendre – mais nous savons qu'il comprend mieux qu'il ne le dit... A propos d'ayants droit, tout le monde peut évidemment accéder à pied partout. Et vous savez, Monsieur le conseiller municipal, que le citoyen se déplace à pied, notamment en milieu urbain. Par contre, certaines personnes doivent accéder dans cette rue en voiture, pour des raisons professionnelles, pour des livraisons ou à cause d'une mobilité réduite, et c'est à leur propos que nous parlons d'ayants droit. Merci de m'avoir permis d'apporter cette précision qui, pour nous, allait de soi.

Quant à M. Queloz et à son épouse, je dois dire que je suis très inquiet... Si mes rêves sont des cauchemars pour vous, Monsieur le conseiller municipal, je peux vous assurer que j'en ai encore un certain nombre! Vous direz bien des choses à votre épouse et, si je peux faire quelque chose pour elle, n'hésitez pas... (*Exclamations et rires.*) Mais je le répète: j'ai encore de nombreux rêves!

Le président. Je transmettrai...

M. Didier Bonny (DC). Par rapport à votre remarque, Monsieur le président, vous n'habitez pas si loin d'ici et ce ne serait donc pas très grave si vous deviez rentrer à pied à l'issue de nos débats. D'ailleurs, si ces derniers durent assez longtemps, comme on vient de me le souffler, il sera déjà demain matin et les bus circuleront...

Cela dit, j'aimerais aborder un dernier élément. M. Christian Ferrazino pense, apparemment, que le Parti démocrate-chrétien s'acharne sur les aménagements éphémères – qui ne le sont pas, malheureusement, puisqu'ils durent encore. Nous voulons simplement dire que, pour nous, c'est une question de priorités. Comme nous l'avons souligné ce matin, l'une de nos priorités est la petite enfance, et nous aimerions pouvoir voter 1 million de francs supplémentaire dans ce secteur. Nous développerons l'amendement y afférent dans le courant de la nuit prochaine, afin d'en expliquer les raisons.

On nous demande toujours comment nous compensons les sommes demandées dans nos amendements; eh bien, c'est aux dépens des aménagements éphémères, entre autres, que nous pensons trouver cet argent. En effet, nous estimons qu'ils ne constituent pas une priorité et que leur suppression ne revient pas à baisser le niveau des prestations fournies à la population. On ne pourra pas nous reprocher d'être incohérents et de proposer de voter des sommes supplémentaires sur certaines lignes sans en supprimer ailleurs! Je crois qu'il était important de souligner ce point et de répéter que ces dispositifs urbains ne sont pas notre priorité politique. Nous sommes parfaitement en droit de défendre cette position, et nous préférons les supprimer que retrancher 300 000 francs destinés au nettoyage des préaux, comme cela est prévu. Comprenne qui pourra...

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 34 non contre 31 oui (2 abstentions).

*Page 28, cellule 2203000, Mobilité,
groupe de comptes 3xx et 4xx, Budget global Mobilité.*

Le président. Nous sommes saisis d'un amendement émanant des groupes libéral et radical, demandant une diminution de 3 179 804 francs et correspondant à la suppression de la cellule «Mobilité». Le nouveau montant est donc nul. La justification est que le Service de la mobilité constitue un doublon avec l'Etat.

M. Georges Queloz (L). Comme nous le disons dans notre justificatif, le Service de la mobilité constitue un véritable doublon avec l'Etat. C'est la raison pour laquelle nous pouvons tout simplement nous en passer.

M. Eric Ischi (UDC). Cet amendement nous convient parfaitement. D'une part, il est vrai que le Service de la mobilité est un doublon avec l'Etat; d'autre part, je serais tenté de dire que nous devrions le supprimer avant qu'il n'explode. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, rappelez-vous: au début, la Ville était censée créer ce nouveau service sans nouveau poste, en y transférant des collaboratrices et des collaborateurs d'autres services. Mais il fallait tout de même un responsable à sa tête! Pour créer un service, il faut un chef de service, une secrétaire, des locaux, du matériel, du mobilier, et j'en passe!

Je le répète: nous devrions peut-être supprimer le Service de la mobilité avant que son coût n'explode. Le premier projet de budget 2006 qui nous a été présenté prévoyait la création d'un poste d'ingénieur des transports, si je ne m'abuse. Puis le Conseil administratif a fort heureusement renoncé à la création de nouveaux postes, et pour cause! Je ne veux pas peindre le diable sur la muraille ou faire un procès d'intention mais, si nous maintenons un tel service, après l'ingénieur de la circulation ou des transports, il faudra immanquablement un juriste – il y en a partout! Telle est la raison pour laquelle nous sommes d'avis qu'il faut supprimer le Service de la mobilité.

Je rejoins les propos de M. Bonny tout à l'heure, lorsqu'il disait chercher de l'argent pour des priorités réelles comme la petite enfance ou le nettoyage des préaux d'école. Eh bien, si nous supprimons le Service de la mobilité, nous aurons enfin la possibilité d'aborder la question de nos priorités.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). J'interviens au nom de l'Alternative dans son ensemble. Dès le début – c'est-à-dire depuis la création du Service de la mobilité – la droite ne fait que le critiquer et l'attaquer. Je souligne qu'elle a au moins le mérite de la cohérence, ce n'est déjà pas mal!

Ce service est important et réalise un grand travail. Depuis que le peuple genevois a voté la liberté du choix des modes de transport, il faut faire en sorte qu'il existe des aménagements pour tous les modes de transport et que la cohabitation entre eux soit possible, ce qui n'est pas encore tout à fait le cas actuellement.

En outre, la Ville de Genève a la responsabilité de répondre à certaines exigences légales. Je pense notamment à l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPBruit) et à l'ordonnance sur la protection de l'air (OPAir). Or c'est le Service de la mobilité qui est chargé de réaliser des études concernant ces problématiques et qui devra également faire appliquer ces normes.

Un autre de ses buts consiste à regrouper différentes tâches déjà effectuées au sein de l'administration – que la droite ne conteste pas toutes – et qui étaient auparavant dispersées dans plusieurs services. Prenons l'exemple du programme d'aménagements cyclables, pour lequel nous étudions actuellement un nouveau crédit en commission. Autrefois, il dépendait de la Voirie. Or je ne trouve pas très cohérent qu'un problème de mobilité dépende d'un service chargé de l'entretien du domaine public. Le Service de la mobilité a l'avantage de regrouper toutes les problématiques liées à celle-ci. J'ajoute qu'il est très agréable, pour les personnes et organismes souhaitant dialoguer avec la Ville sur ces questions – par exemple l'Office des transports et de la circulation (OTC) – d'avoir un seul interlocuteur municipal et de ne pas devoir toujours chercher des spécialistes différents dans des services différents pour chaque petit problème particulier.

Je souligne encore que la mobilité douce, dont le Service de la mobilité se charge d'étudier les tenants et les aboutissants, fait partie de tous les programmes de l'Alternative. Il est très important, à présent, que nous réfléchissions et que nous agissions face au problème de l'engorgement de la cité, car il ne va pas se régler tout seul. Il convient de sensibiliser la population aux inconvénients du trafic automobile privé et de lui montrer qu'il est assez facile de trouver d'autres alternatives. D'ailleurs, la droite à Bâle a compris tout cela et envisage la mobilité exactement comme nous essayons de le faire ici; vous pourriez donc éviter de toujours nous contrer sur cette problématique, Mesdames et Messieurs.

Pour finir, supprimer le Service de la mobilité engendrerait beaucoup de problèmes et de complications en matière de gestion du tissu urbain et de la mobilité en ville. Il est donc évident que l'Alternative refusera cet amendement.

M. Robert Pattaroni (DC). Ce qui nous préoccupe, c'est l'efficacité. La commission des travaux, la commission ad hoc Saint-Gervais, la commission de l'aménagement et de l'environnement ont maintes fois constaté que, lorsqu'il s'agit de problèmes de circulation, que ce soit celle des piétons, des bus ou des voitures, l'autorité supérieure est l'OTC.

Quand la Ville se préoccupe de mobilité, il est clair qu'elle doit se soucier de l'urbanisme, de l'aménagement. La mobilité s'insère dans la vision générale de l'urbanisme à Genève. Par conséquent, si nous voulons avoir une vue claire, un concept précis et bien élaboré en matière de circulation, de déplacements et de mobilité, nous devons réfléchir en fonction de l'aménagement de la ville. C'est la raison pour laquelle nous estimons que déléguer la réflexion au seul Service de la mobilité est une erreur. D'autant que les fonctionnaires de la municipalité, aussi qualifiés soient-ils, ne peuvent pas d'eux-mêmes déterminer une politique de la mobilité. La mobilité est en somme – et heureusement – un sous-ensemble dans l'aménagement général du canton de Genève.

En outre, on aurait pu imaginer – tel fut peut-être le rêve de certains, notez que je ne parle pas de cauchemar... – que l'existence du Service de la mobilité permettrait de ne plus avoir besoin d'études extérieures. C'était une hypothèse admissible. Or que constatons-nous? En 2005, le total des charges du service était de l'ordre de 2,6 millions de francs, dont 1,3 million – c'est-à-dire près de la moitié, 48% pour ceux qui aiment les chiffres précis – pour le personnel. La même année, les honoraires pour études se montaient à près de 1 million de francs, soit 37% ou plus du tiers des charges.

Nous pensons que, pour 2006, cette répartition serait revue, compte tenu des premières expériences. Or nous l'avons échappé belle, puisque nous avons failli devoir voter un poste supplémentaire – auquel le Conseil administratif a dû renoncer, dans ce cas comme dans d'autres. Néanmoins, le personnel représente encore 41% de l'ensemble des charges, même si c'est moins que les 48% de 2005. Nous pensons également que, désormais, les fonctionnaires savaient comment s'y prendre et n'avaient plus besoin de demander de l'aide extérieure. Eh bien, pas du tout! Les honoraires et prestations de service en 2006 passent à 1,2 million de francs, par rapport à un peu moins de 1 million en 2005. Ces honoraires restent dans les mêmes proportions: 37% des charges en 2005, 36% en 2006.

Certains me diront que le projet de budget initial a été revu. Mais j'ai consulté les chiffres figurant dans le document que nous avons reçu ce matin, et j'ai constaté – excusez-moi de vous assener des indications aussi précises, Mesdames et Messieurs – que le personnel représente encore 38% des charges et les honoraires pour études non plus 36%, mais 37%. En dépit des modifications apportées au projet de budget, la situation reste la même.

Nous estimons qu'il faut nous baser sur le principe d'un budget base zéro, c'est-à-dire mettre tout à plat et reprendre la question du début en voyant ce qu'il convient de faire, maintenant que nous sommes forts de l'expérience d'une année. La commission de l'aménagement et de l'environnement, celle des travaux et la commission ad hoc Saint-Gervais ont bien constaté, je le répète, que la Ville doit toujours s'adresser aux services de l'Etat – ce qui est sans doute une bonne chose, dans un canton aussi minuscule que Genève.

En supprimant le Service de la mobilité, le Conseil administratif saisirait l'occasion de faire une économie pour l'année à venir. Et si jamais il s'avérait que nous ne pouvons pas survivre ou même vivre agréablement en ville de Genève sans un Service municipal de la mobilité, nous pourrions toujours en rediscuter. Néanmoins, je suis certain, connaissant la qualité des services de l'urbanisme et de l'aménagement, que nous pourrions parfaitement nous passer dudit service.

Venons-en au personnel de ce dernier. Vous le savez bien, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce n'est pas le Parti démocrate-chrétien qui va prôner son licenciement! Nous avons proposé de supprimer 40 postes vacants et vous avez refusé. Il reste donc 120 postes vacants. Connaissant l'ingéniosité du Conseil administratif, je suis sûr qu'il saura parfaitement utiliser ailleurs les compétences des personnes occupant actuellement les six postes dévolus au Service de la mobilité.

Le président. Je salue à la tribune du public la présence de M. André Waldis, ancien conseiller municipal. (*Applaudissements.*)

M. Guillaume Barazzone (DC). Je voudrais juste apporter une petite précision. La plupart du temps, quand on demande au magistrat quel est le rôle du Service de la mobilité, il nous répond qu'il fait en quelque sorte la même chose que l'OTC sur le plan cantonal, mais de manière différente. Or la Ville – ou en tout cas le Conseil administratif – ne partage pas tous les points de vue de son homologue cantonal. Je crois que ce problème est de nature fondamentalement politique. Lorsqu'on n'a pas la même vision politique de la circulation et des aménagements urbains, créer un échelon institutionnel supplémentaire n'est pas la bonne solution. C'est sur le plan politique qu'il faut se battre, c'est-à-dire au Grand Conseil ou en prenant contact avec Robert Cramer, conseiller d'Etat actuellement chargé du Département du territoire – il est écologiste, de surcroît, et devrait donc normalement partager le point de vue de la gauche municipale concernant la mobilité.

Je me permets de tordre le cou d'avance à un certain nombre de critiques qui vont sûrement nous être adressées à tort. Le Parti démocrate-chrétien a toujours été attaché au principe de la mobilité douce. La preuve: nous avons toujours voté les motions visant la création de pistes cyclables et les crédits pour les tramways. Nous nous sommes notamment battus pour que les trams circulent en site propre. Nous n'allons d'ailleurs pas accepter l'amendement des Partis radical et libéral concernant la semaine de la mobilité, puisque nous avons toujours soutenu cette démarche. Cependant, je le répète, créer un échelon institutionnel supplémentaire pour répondre à un problème politique ne nous semble pas une bonne solution.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Qu'ajouter, après ce que vient de dire fort pertinemment M. Barazzone dans son analyse de ce doublon? J'irai peut-être un peu plus avant en affirmant que le Service de la mobilité du Canton semble répondre pleinement aux objectifs des Verts, puisqu'il tend à limiter la pollution et le bruit. Or la meilleure manière d'y parvenir consiste bien sûr à faciliter la fluidité du trafic. Comme le disait M. Barazzone, si la Ville crée un service municipal dans ce but, c'est qu'elle n'est pas d'accord avec les objectifs du service cantonal analogue. C'est quand même un comble! J'en conclus donc que l'objectif du Service de la mobilité est bien d'ajouter et de surajouter des difficultés supplémentaires aux encombrements déjà existants. Il n'y a évidemment aucun motif sérieux de maintenir ce service.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Les dernières interventions me permettent de mieux comprendre le sens de cet amendement. M. Ischi est lui-même un ancien fonctionnaire mais, apparemment, il n'a pas une très bonne mémoire en ce qui concerne le fonctionnement de l'administration. Vous devriez savoir, Monsieur le conseiller municipal, que tous les services – et cela de votre temps déjà, j'imagine – ont tendance à s'agrandir plutôt qu'à diminuer, en fonction des prestations qui sont les leurs. A votre époque, je doute que la situation ait été différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. Le sourire que vous m'adressez me laisse penser que je ne me trompe pas...

Or il en va de même pour le service dont il est question ici, à la différence qu'il s'appelle «mobilité», ce qui est susceptible de donner à certains – dont vous faites peut-être partie, Monsieur Ischi – de l'urticaire. Mais vouloir supprimer un service au prétexte qu'il vous donne de l'urticaire relève d'un raisonnement quelque peu réducteur!

J'en reviens à ce que je disais il y a un instant. Les propos de MM. Barazzone et Froidevaux m'ont permis de comprendre que cet amendement était basé sur un malentendu. Tous deux ont parlé d'une divergence politique entre l'Etat et la Ville, la création du Service de la mobilité devant permettre à la municipalité d'agir autrement que le Canton. Non seulement cette affirmation est erronée, mais elle se fonde sur une double erreur.

Tout d'abord, nous apprécions beaucoup la politique préconisée par M. Cramer – et vous le savez, Messieurs – puisqu'elle va exactement dans le même sens que celle que le Conseil administratif souhaite développer. Voilà donc une première inexactitude que je devais corriger. Je passe à la deuxième. Si c'est l'Etat qui prend des décisions sur les projets concernant la mobilité, qui les prépare? Les communes, précisément! Ne plus vouloir du Service de la mobilité, c'est faire en sorte que nous ne puissions plus présenter de projets à l'Etat, qui a la

compétence de décider leur réalisation. La Ville et le Canton ne font donc pas du tout la même chose, il n'y a pas de doublon!

Croyez-vous que l'Etat, qui doit s'occuper de 45 communes, peut par l'intermédiaire des fonctionnaires – au demeurant émérites – de l'OTC avoir un contact aussi régulier que nous avec les associations de quartier et les habitants? Cela est tout simplement impossible! Le Service de la mobilité assure le contact non seulement avec l'autorité cantonale, mais également avec la population. Cette double fonction est nécessaire, et il faut qu'elle puisse continuer. J'ajoute que, au-delà du fait que l'Etat décide et que la Ville propose, c'est également cette dernière qui réalise.

M. Pattaroni dit que, puisque d'autres décident pour nous, ce service est inutile. C'est une manière de faire de la politique, Monsieur le conseiller municipal, que de tout vouloir supprimer: les aménagements éphémères, le Service de la mobilité... C'est peut-être votre programme politique, mais ce n'est pas le nôtre. Nous pensons, quant à nous, que l'autonomie communale n'est pas un vain mot à exhumer à la veille des élections, tous les quatre ans. Au contraire, elle doit être mise en pratique quotidiennement, lorsque nous travaillons sur les thèmes qui nous sont chers. Et s'il en est un qui nous est particulièrement cher, dans une ville-canton comme Genève dont la population double le jour par rapport à la nuit et qui se doit d'élaborer une problématique des transports telle que celle que nous menons actuellement, c'est bien la mobilité. Tel est donc l'un des objectifs du service du même nom.

Je termine avec un deuxième élément dont nous pourrions parler très longuement, mais que personne n'a voulu évoquer – ce n'est peut-être pas par hasard. Au-delà des projets concrets que nous élaborons, il est également nécessaire d'assurer la promotion de la mobilité douce. En effet, toutes les grandes agglomérations, indépendamment des couleurs politiques de celles ou de ceux qui sont à leur tête, font aujourd'hui une promotion accentuée de la mobilité douce. C'est notre devoir, en tant qu'autorité politique. Or c'est justement le Service de la mobilité qui est chargé de cette promotion. Voilà donc une raison supplémentaire de rejeter cet amendement.

M. Pierre Maudet (R). J'ai écouté attentivement les propos du magistrat. Il parlait à l'instant d'un malentendu, mais je crois que le malentendu le concerne également. Ce que nous remettons en question, à travers la suppression du Service de la mobilité – et c'est là un vrai choix de nature typiquement budgétaire – c'est la prestation et le choix qui en est à l'origine. Quelles prestations choisit-on d'assurer? Quel saut qualitatif palpable, tangible en matière de prestations, attend-on de la création de ce service?

Notre magistrat semble dire que ce dernier est une sorte de panacée qui permet à la Ville d'exister par rapport à l'Etat et de faire valoir son autonomie communale... Mais que se passait-il, ces dernières années, quand le Service de la mobilité n'existait pas? N'était-il pas possible au même magistrat de faire valoir ses positions?

Ce que nous contestons quant à nous, qui avons déposé cet amendement, c'est le fait que cette excroissance administrative grandisse d'année en année – et cela de manière assez étrange, puisqu'on nous parle de développement à l'interne, grâce à des postes pris sur d'autres services municipaux, tout en augmentant le budget dévolu aux mandats externes. Monsieur Ferrazino, celles et ceux qui vous ont élu pour votre programme politique visant un certain type de mobilité attendent des prestations sur le terrain, et non pas la création d'un service supplémentaire que nous déplorons! Vous avez dit que vous visiez une politique promotionnelle mais, si c'est à travers un service municipal que vous pensez la rendre visible, nous ne pouvons souscrire à votre point de vue.

Si une telle pratique était adoptée pour toutes les priorités politiques de l'Alternative, on pourrait multiplier les services! Nous estimons qu'il est plus intelligent, à l'heure actuelle, d'investir les sommes prévues pour le Service de la mobilité dans des actions de terrain et de proximité directement productives, c'est-à-dire favorisant les citoyens et non la croissance des services municipaux. Telle est la raison pour laquelle il nous semble important, aujourd'hui, de remettre en cause la prestation même du Service de la mobilité et de faire le choix politique d'affecter éventuellement les sommes en question à d'autres projets ou priorités – dont nous avons d'ailleurs dressé un catalogue partiel, tout à l'heure, avec nos cousins de l'Entente et de l'Union démocratique du centre.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, voilà pourquoi il faut accepter cet amendement ce soir. Le magistrat a d'abord créé un service formé d'éléments épars qu'il a pris un peu partout, mais il entend maintenant le développer. Vous devez reconnaître que, d'année en année, cette excroissance ne cessera d'augmenter le volume, sinon de ses activités, en tout cas de son budget.

M. Robert Pattaroni (DC). Je rappelle que, avant l'existence du Service de la mobilité, la Ville a fait un excellent travail en matière de promotion des nouvelles manières de se mouvoir. Or, jusqu'à présent, ledit service n'a rien apporté de plus – heureusement, dans un sens, car l'inverse aurait signifié que les autres services étaient critiquables.

Monsieur Ferrazino, vous n'avez peut-être pas été attentif au fait que, selon l'organigramme de votre département, le Service de la mobilité vient après celui de l'urbanisme. En effet, il ne peut y avoir de politique de la mobilité sans politique de l'urbanisme, et la première n'est qu'un sous-ensemble de la deuxième. Sinon,

demain, on créera un sous-service de la mobilité pour les transports publics, un autre pour les piétons, encore un pour les vélos, etc. On n'en finira plus! Mais pourquoi faire simple, quand il est si simple de faire compliqué, comme dirait l'autre?

La promotion de la mobilité douce, en fait, n'est pas un travail d'ingénieur, mais de communicateur. Or le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie compte des professionnels de l'information, de la promotion d'idées et de la communication. Laissons-les faire leur boulot! S'ils ont besoin de l'avis d'un ingénieur, il y en aura toujours un dans les services de M. Ferrazino pour leur répondre!

M. Patrice Reynaud (L). Monsieur Ferrazino, vous parliez tout à l'heure d'urticaire, et d'autres de cauchemars... Décidément, que de problèmes entraîne le Service de la mobilité! Rassurez-vous, en ce qui me concerne, je ne souffre ni d'urticaire, ni de cauchemars, et je peux me livrer à l'analyse la plus objective possible de la situation.

Tout d'abord, votre politique, Monsieur le magistrat, est transparente – et c'est un compliment que je vous adresse là – c'est le moins que l'on puisse dire! En effet, elle repose principalement – ou exclusivement, comme l'affirmeraient certaines mauvaises langues – sur le problème de la mobilité. Vous avez créé le service du même nom, et cette démarche a le mérite d'être claire.

Mais vous avez dit aussi – je reprends vos propres termes – que l'Etat décidait, alors que la Ville proposait et réalisait. C'est bien beau mais, mais malheureusement, dans les faits, ce n'est à l'évidence pas ainsi que cela se passe. Prenons deux exemples. Le premier est celui des zones de rencontre, dont vous vous souvenez certainement. En l'occurrence, le problème des passages piétonniers dans ces secteurs-là n'est toujours pas résolu – du moins pas totalement. Selon l'OTC, qui s'appuie sur les normes fédérales, il ne doit plus y avoir de passages piétonniers dans les zones de rencontre. Le Service de la mobilité s'est battu et il le fait peut-être encore – j'avoue que je ne suis plus ce dossier, ne siégeant plus à la commission de l'aménagement et de l'environnement – pour réinstaller ces dispositifs destinés aux piétons. L'Etat décide, la Ville propose et réalise... Oui, mais l'accouchement est parfois difficile, si je puis me permettre cette expression!

Il est encore plus difficile dans le cas d'un autre dossier, dont nous avons d'ailleurs parlé personnellement avec vous, Monsieur Ferrazino: il s'agit du fameux problème de la piste cyclable à l'avenue Henri-Dunant. A ce sujet, vous nous aviez rappelé les mesures proposées par l'OTC concernant le trafic routier sur ladite artère: tantôt deux voies pénétrantes, tantôt deux voies sortantes, une piste tantôt à droite, tantôt à gauche... Tout cela était peu cohérent! Pourtant, c'était là

aussi un problème traité par le Service de la mobilité, lequel avait d'ailleurs tout simplement oublié – suite à une légère confusion interdépartementale au sein de la municipalité – que l'avenue Henri-Dunant et la plaine de Plainpalais avaient été prévues avec une piste cyclable.

Monsieur Ferrazino, vous avez beau nous parler aujourd'hui de cohérence et de cohésion entre l'Etat et la Ville, ces deux exemples démontrent que la situation est différente. Je terminerai en disant que ce Service de la mobilité, vous auriez mieux fait de l'appeler «Service d'une certaine mobilité» – et non pas de la mobilité tout court! A partir du moment où il n'a plus une vision objective de la situation – ce qui est normal, puisque son point de vue correspond à votre politique – il se heurte forcément à des conceptions différentes de la mobilité, fussent-elles celles du Département du territoire dirigé par M. Cramer. Car celui-ci ne peut pas se dire: «Je vais créer des centres de blocage à l'intérieur même de ce canton!»

Vous avez également affirmé, Monsieur le magistrat, que l'Etat avait autre chose à faire que de s'occuper de ses 45 communes... Je ne suis pas persuadé que cela soit absolument vrai pour quarante-quatre d'entre elles mais, en revanche, je suis certain que cela est faux au moins pour une commune: la Ville de Genève, bien sûr. Ce Service «d'une certaine mobilité» non seulement fait double emploi avec les services cantonaux analogues, mais il s'oppose même parfois à la vision plus globale de l'Etat, à cause de votre politique – que je respecte, soyons clairs, même si je ne la partage pas.

Je ne pouvais pas terminer mon intervention sans évoquer la fameuse traversée de la rade. Bien sûr, ce projet provoque des oppositions. Mais vous ne voulez les voir que dans le cercle restreint de la Ville de Genève, Monsieur Ferrazino, par le petit bout de la lorgnette! Or votre vision qui ne se préoccupe que des piétons, des vélos et des bus se heurte forcément à celle, plus globale, du Canton en matière de mobilité. Telle est la justification de notre amendement: non seulement le Service de la mobilité est un doublon avec son homologue au Canton, mais il est aussi un véritable goulot d'étranglement, que nous voulons déverrouiller.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'interviens très brièvement pour répondre à quelques assertions que je viens d'entendre. Je vous remercie d'avoir cité l'exemple de l'avenue Henri-Dunant, Monsieur Reynaud, et de la problématique de la piste cyclable. Si le Service de la mobilité avait existé à l'époque, le problème ne se serait en tout cas pas posé en ces termes, car nous aurions tout simplement pris en compte la piste cyclable de manière beaucoup plus cohérente. Or cet espace réservé aux deux-roues non motorisés a été totalement négligé dans le cadre du projet général concernant cette rue, il faut bien le reconnaître.

M. Maudet a qualifié, de manière totalement erronée, le Service de la mobilité d'excroissance... Je pense qu'il s'agit de sa part d'une méconnaissance de la réalité, des faits. En effet, les personnes qui composent le Service de la mobilité travaillaient déjà dans mon département auparavant. Nous les avons seulement rassemblées en un seul service. Vous n'étiez pas membre de la commission qui a traité ce changement, Monsieur Maudet, c'est pourquoi je comprends que vous puissiez ne pas en connaître les détails. Mais la moindre des choses, quand on vient affirmer avec grand sérieux un certain nombre de choses, c'est de se renseigner au préalable, pour être sûr de ne pas dire trop de sottises!

Je vous répète que les fonctionnaires actuellement affectés au Service de la mobilité étaient auparavant chargés qui du plan piétons, qui des pistes cyclables. Et vous voudriez aujourd'hui, sous le prétexte d'une prétendue cohérence, faire éclater ce service et revenir à la situation antérieure? Eh bien, nous refusons! Il s'agit au contraire de rassembler les compétences, afin d'obtenir une vision cohérente de la mobilité à Genève.

Je m'adresse ensuite à M. Pattaroni et aux démocrates-chrétiens. Ce matin, la bouche en cœur, ils disaient ne pas se reconnaître dans ce budget, car on aurait oublié d'y citer les entreprises – je crois que c'est en fait M. Barbey qui a tenu de tels propos dans sa déclaration liminaire. Eh bien, Mesdames et Messieurs de l'Entente, s'il y a un service qui parle des entreprises et ne les oublie pas, c'est bien celui de la mobilité. Comme vous le savez, il travaille régulièrement pour promouvoir une mobilité douce au sein des entreprises, leur donner conseil et assistance dans le cadre des plans de mobilité.

Par conséquent, si vous voulez être cohérents avec vous-mêmes et si votre souci est véritablement de faire en sorte que le budget 2006 prévoie des démarches favorisant les entreprises, vous devriez chercher à mettre en avant le Service de la mobilité et non à le supprimer, car je répète qu'il travaille presque quotidiennement avec elles. Et les entreprises, contrairement aux partis de l'Entente, répondent de manière très positive à ce mode de procéder, qu'elles soient petites ou grandes – et cela y compris dans le secteur bancaire. Vous le savez, puisque je vous tiens régulièrement informés des séminaires que nous organisons et des résultats que nous obtenons.

Et là, Monsieur Pattaroni, ce ne sont pas des spécialistes de l'information qu'il nous faut, contrairement à ce que vous avez affirmé en laissant entendre qu'il n'était pas nécessaire de faire appel à des personnes compétentes, professionnellement parlant. Nous avons besoin d'ingénieurs de la circulation – oui, cela existe, et c'est même parfaitement convenable! Il s'agit d'une fonction très utile qui permet justement de donner des conseils à des entreprises pour développer des plans de mobilité.

Je terminerai en disant que toutes les grandes villes françaises ou presque ont déjà agi de la sorte bien avant nous, avec le succès que l'on sait. C'est ce que nous essayons à notre tour de développer à Genève, avec l'appui du Canton.

M. Pierre Maudet (R). Je prends moi aussi la parole très brièvement. J'entends bien ce que nous dit le magistrat, mais je ne sais pas lequel de nous deux profère le plus de contrevérités. Je me rappelle effectivement l'avoir entendu en commission des finances nous présenter le Service de la mobilité comme l'assemblage d'un certain nombre d'entités. Mais je constate néanmoins que ledit service, année après année, croît en termes de prévisions budgétaires, alors que ceux dont sont issus ses fonctionnaires ne décroissent pas et que leurs demandes et besoins se font chaque jour ressentir davantage. Peut-être ce phénomène correspond-il à une augmentation des prestations que vous souhaitez, Monsieur Ferrazino, mais je déplore que cela se fasse grâce à la constitution et au développement d'un service en tant que tel.

J'estime donc que notre amendement est bien justifié. En effet – et je ne vous ai pas entendu me répondre sur ce point-là, Monsieur le magistrat – je ne vois pas quel est le saut qualitatif produit par la création dudit service par rapport aux années où il n'existait pas. Et je le vois d'autant moins que le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2006 comporte deux pages d'explications, sur quatre colonnes, qui sont presque rigoureusement les mêmes que l'année précédente. Je ne vois donc pas où sont le progrès et l'amélioration par rapport à la situation antérieure! C'est la raison pour laquelle, bien évidemment, je maintiens cet amendement.

M. Philippe Herminjard (R). J'aimerais intervenir sur deux points. En matière de mobilité – ou d'immobilité! – le service municipal du même nom est un doublon, les services analogues de l'Etat étant déjà bien organisés. On sait que la République et canton de Genève emploie le nombre de fonctionnaires le plus élevé de Suisse pour mille habitants. Par conséquent, les services de l'Etat consacrés à la mobilité et à l'urbanisme sont vraisemblablement ceux qui coûtent le plus cher dans notre pays. Et voilà que la Ville de Genève ajoute une ligne budgétaire destinée à son Service de la mobilité – ou de l'immobilité! C'est là un doublon à la puissance deux.

Je passe à l'argument du conseiller administratif Ferrazino selon lequel ce sont les entités les plus proches des problèmes – sous-entendu les communes – qui peuvent le mieux en parler. Pour ma part, je n'en suis pas du tout persuadé. La mobilité se gère sur un plan global et, par conséquent, sur le plan cantonal. Genève est un canton-ville, et si la municipalité se substitue ou s'ajoute au

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

système cantonal, on obtient un doublon, et même plus que cela, c'est évident. Votre argument ne tient pas, Monsieur Ferrazino, je devais vous le dire.

M. Eric Ischi (UDC). Je me permets d'intervenir en quelques mots pour répondre M. Ferrazino, qui a évoqué mes fonctions à la Ville de Genève. Monsieur le magistrat, faire ce genre de référence est non seulement un peu facile, mais simpliste! Je ne vois pas ce que mon statut d'ancien fonctionnaire vient faire dans ce débat! Concernant l'urticaire que vous m'attribuez et que je n'ai pas, je ne peux que souhaiter qu'elle ne déclenche pas chez vous des cauchemars! Dans ce cas, téléphonez-moi, et je vous dirai comment vous soigner...

Le président. J'espère que nous n'ouvrirons pas une pharmacie! Je mets aux voix l'amendement visant la suppression du Service de la mobilité.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 32 oui.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons traité 19 amendements sur 82, et il est 16 h... Nous faisons une pause jusqu'à 16 h 30 précises.

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 16 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4270
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4270
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2006 (PR-425 A/B). Suite du deuxième débat	4270
4. Propositions des conseillers municipaux	4315
5. Interpellations	4315
6. Questions écrites	4315

La mémorialiste:
Marguerite Conus